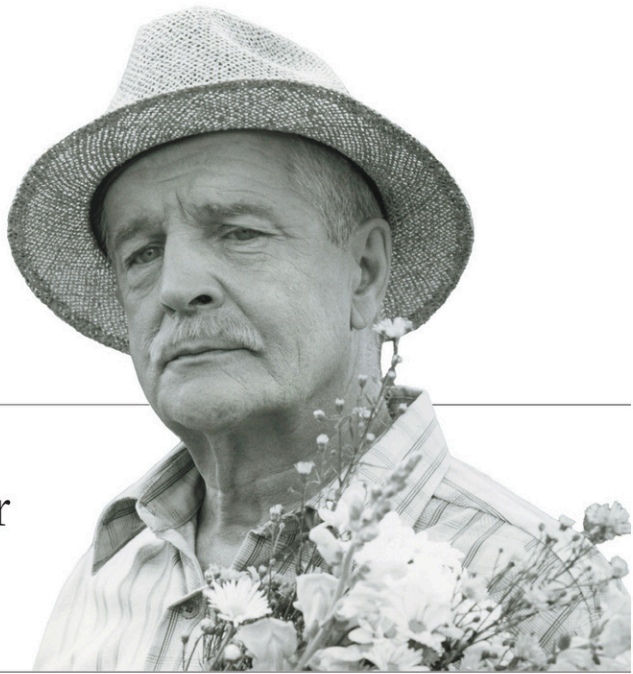


LE DEVOIR



CULTURE
Le Festival international
du film de Toronto s'ouvre

CULTURE
Le comédien Gilles Pelletier
s'est éteint à l'âge de 93 ans
B 4

ZEITGEIST Attendre Fleurette. « C'est Kaboul en sacrement ! » | **B 10**

Legault joue la carte de l'identité

Les immigrants ne parlant pas
français constituent une menace
potentielle, dit le chef de la CAQ

GUILLAUME BOURGULT-CÔTÉ
À SAINT-COLOMBAN
LE DEVOIR

Le volume d'immigrants qui entrent au Québec sans parler français représente une menace potentielle à l'identité québécoise, a soutenu jeudi François Legault — qui a du même coup lancé un appel au vote nationaliste pour contrer les libéraux.

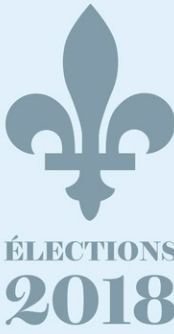
« À 50 000 [immigrants] par année, c'est un demi-million sur dix ans, a-t-il soumis jeudi en point de presse. Si ces gens-là n'apprennent pas le français, et 59 % ne parlent pas français quand ils arrivent, et qu'ils s'installent tous à Montréal, il y a un risque effectif pour l'identité. Le français sera toujours vulnérable. Et c'est la responsabilité du premier ministre de protéger le français. »

Invité à préciser ce qu'il craint plus particulièrement, il a évoqué la peur « que nos petits-enfants ne parlent plus français. Je ne voudrais pas avoir à me reprocher ça. Le Québec, entouré de centaines de millions d'anglophones, sera toujours dans une position vulnérable. »

C'est la première fois que M. Legault associe son plan en immigration à une défense de l'identité québécoise durant cette campagne. Et il l'a fait lors d'un point de presse où il a aussi explicitement demandé aux électeurs nationalistes de se tourner vers la Coalition avenir Québec (CAQ).

« C'est une lutte à deux, tous les spécialistes le disent, entre la CAQ et les libéraux, a-t-il soutenu. Donc, ceux qui sont nationalistes, vous avez le choix de voter pour un parti à genoux devant le fédéral ou un parti nationaliste qui va défendre le Québec. »

VOIR PAGE A 4 : IDENTITÉ



1931-2018

On l'appelait Lise



ARCHIVES LE DEVOIR

Lise Payette a mené plusieurs carrières, combattant partout pour l'égalité

LISA-MARIE GERVAIS
LE DEVOIR

Animatrice, journaliste, ministre, militante féministe, productrice et scénariste, Lise Payette est décédée mercredi à l'âge de 87 ans, après une vie traversée des combats qui lui étaient chers : l'indépendance du Québec, mais d'abord et avant tout la cause des femmes.

Tout au long de sa vie marquée d'engagements, cette dame de cœur aura mené ses combats sur différentes scènes. « Elle rejoignait tout le monde, que ce soit par la politique, son engagement pour les femmes, la culture, l'écriture. Peu de gens ont autant de cordes à leur arc, il faut le dire », a souligné Hélène David, ministre de la Condition féminine.

Car Lise Payette, c'est les émissions *Place aux femmes*, qu'elle anime avec Guy Provost de 1966 à 1972, et *Appelez-moi Lise*, grand *talk-show* télévisuel quotidien de fin de soirée qu'elle animait avec Jacques Fauteux entre 1972 et 1975, qui établissait des records de cotes d'écoute.

Lise Payette, c'est aussi un plus large accès aux garderies, le « Je me souviens » sur les plaques d'immatriculation, une réflexion critique des rapports homme-femme à travers les téléromans et le célèbre personnage de Jean-Paul Belleau, dans les *Dames de cœur*.

« Elle est de ces femmes qui nous ont ouvert la voie et qui ont fait des gestes qui ont eu beaucoup de conséquences et qui l'ont fait de plusieurs manières », a dit Pauline Marois, première ministre

de 2012 à 2014. « C'est une femme de conviction qui a toujours été fidèle à elle-même et à ses engagements. C'est quand même exceptionnel que, pendant 87 ans, elle n'ait jamais dévié de sa ligne, malgré quelques écarts. »

Une vie d'accomplissements

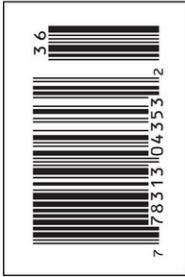
Née Ouimet le 29 août 1931, Lise Payette a grandi dans un quartier modeste de Montréal, Saint-Henri. De sa jeunesse où elle décroche une formation scolaire de base, elle conserve beaucoup d'affection pour une grand-mère qui lui aura montré, dit-elle, à « se tenir debout ».

Journaliste à la radio, elle travaille d'abord en région dans les années 1950. Après un séjour en France avec

VOIR PAGE A 10 : LISE

INDEX

Avis légaux.....	B8
Culture	B1
Décès	B4
Économie	B6
Éditorial	A8
Grille TV	B2
Idées.....	A9
Météo	B9
Monde.....	A6
Mots croisés.....	B9
Sports.....	B9
Sudoku	B9



Autre recul de Québec sur la protection des milieux humides

ISABELLE PORTER
À QUÉBEC
LE DEVOIR

Pour la deuxième fois cette année, le gouvernement adoucit sa réglementation sur les milieux humides, cette fois pour satisfaire les demandes de l'industrie de la canneberge. Or le ministère du Développement durable n'est pas au bout de ses peines, puisque les

élus de l'Abitibi-Témiscamingue réclament de nouvelles concessions. La Gazette officielle révélait cette semaine que l'industrie de la canneberge serait finalement exemptée en partie de la nouvelle loi sur les milieux humides (2017). Dès lors, ses producteurs n'auront plus à payer des millions de dollars par an en compensations pour les milieux humides qu'ils détériorent. En mai dernier, le ministère estimait

pourtant que ces compensations constituaient la seule manière de faire en sorte que les cannebergières compensent la perte de milieux humides. « Comme les exploitations durent plusieurs décennies, [la restauration des milieux humides est une option] peu applicable et implique nécessairement des pertes presque irrémédiables de milieux humides et de leurs fonctions et services écologiques ».

Or le gouvernement a changé d'avis. Invité à s'expliquer, le ministère du Développement durable a expliqué jeudi que les compensations pouvaient « entraîner des impacts socio-économiques importants » et que les impacts environnementaux pouvaient « être atténués dans les cannebergières ». Dans les faits, c'est la deuxième fois qu'il change d'idée dans ce dossier. À l'origine, l'industrie de la canneberge était exemptée... jusqu'à ce qu'on change d'idée en mai pour finalement la soustraire de nouveau au régime de compensation.

Jointe hier, la représentante de l'industrie s'est dite soulagée. « Ça enlève une épée de Damoclès [d'au-dessus de nos têtes] », a reconnu la directrice de l'Association des producteurs de canneberges du Québec, Monique Thomas.

VOIR PAGE A 2 : REcul

EN BREF

Le procureur en chef de la commission Viens et son adjointe démissionnent

Le procureur en chef et la procureure en chef adjointe de la commission Viens, M^e Christian Leblanc et M^e Marie-Josée Barry-Gosselin, démissionnent. La commission, qui enquête sur les relations entre les Autochtones et les services publics au Québec, a annoncé jeudi leur départ, sans en préciser les raisons. Les démissions sont effectives dès vendredi le 7 septembre. M^e Suzanne Arpin prendra la relève comme procureure en chef à compter de lundi.
La Presse canadienne

La Ville de Montréal en Cour suprême pour une facture de 83 000 \$

OTTAWA — Une facture impayée de 83 000 \$ remontant à 2007 mènera la Ville de Montréal en Cour suprême au cours des prochains mois. Le plus haut tribunal du pays a accepté jeudi d’entendre deux causes impliquant l’administration montréalaise et la firme de relations publiques Octane. Octane a poursuivi à la fois la Ville de Montréal et le directeur des communications de l’époque, Richard Thériault, qui était également responsable de l’administration du cabinet du maire et du comité exécutif, dans l’espoir de se faire payer.
La Presse canadienne

Un nouveau fonds pour le journalisme international

Le Fonds québécois en journalisme international, financé par des donateurs indépendants, vient d’être créé pour permettre à des journalistes de faire des reportages à l’étranger. Ce fonds, de 75 000 \$ pour l’année qui vient, est financé par neuf donateurs, privés et parapublics. Le jury, composé cette année des journalistes Michèle Ouimet, Michel Cormier et Philippe Sauvagnargues, étudiera les premières candidatures en octobre prochain.
Le Devoir

Précision

La chronique de Michel David du 6 septembre indiquait que Gabriel Nadeau-Dubois réagissait à des propos d’Amir Khadir. M. Nadeau-Dubois a plutôt émis des commentaires sur les différentes générations au sein de Québec solidaire, en amont de ceux de M. Khadir.

L’industrie de la canneberge exemptée en partie de la loi

RECU

SUITE DE LA PAGE A 1

« On dit depuis le début que les champs de canneberge, c’est une culture naturelle. Si jamais on cesse nos activités, ça peut revenir à l’état naturel. »

Concentrée dans le Centre-du-Québec, cette industrie dit générer 1385 emplois directs et indirects à temps plein et des retombées économiques de 121 millions par an.

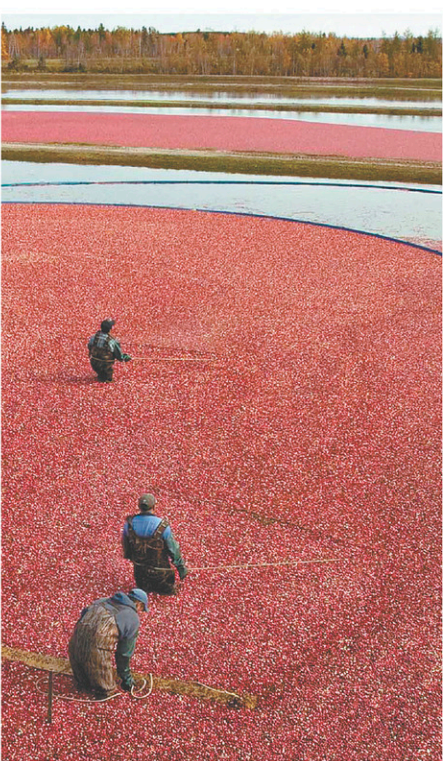
Les milieux humides peuvent prendre la forme de marais, de marécages ou de tourbières. Ils sont considérés comme très précieux parce qu’ils jouent un rôle de filtre contre la pollution en provenance des eaux souterraines et de surface. Ils permettent aussi de réguler le niveau de l’eau et réduisent les risques d’inondations. Ils atténuent en outre l’impact des changements climatiques en séquestrant le carbone.

Adoptée en juin 2017, la nouvelle Loi sur les milieux humides vise à stopper leur destruction en appliquant le principe « d’aucune perte nette ». Cela signifie que si on en détruit un, il faut s’assurer qu’on en crée un de même valeur écologique.

Dès lors, les promoteurs qui sacrifient des milieux humides doivent payer des compensations pour financer un fonds de restauration (le Fonds de protection de l’environnement et du domaine hydrique de l’État).

Manque de connaissances

Pour Louise Gratton de Nature Québec, le nouveau recul face à l’industrie de la canneberge est préoccupant. Elle souligne que la restauration des milieux humides ne permet pas de recréer des écosystèmes comparables à ceux d’un milieu humide naturel qui met des « milliers d’années » à prendre forme.



L’industrie québécoise de la canneberge dit générer des retombées économiques de 121 millions par an.
JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

D’emblée, on manque selon elle de connaissances sur l’impact environnemental à long terme des cannebergères. « C’est une nouvelle industrie et on manque de projections dans le temps, dit-elle. On prend des décisions à la pièce, on n’a pas de vue d’ensemble. »

À cela, la représentante de l’industrie, M^{me} Thomas, rétorque que son association travaille actuellement avec un groupe de chercheurs de l’Université

Laval pour documenter ces questions. Le ministère souligne quant à lui qu’il prend des précautions supplémentaires puisqu’il s’est donné pour obligation de réviser le règlement dans deux ans.

L’Abitibi-Témiscamingue insatisfaite

Outre les changements concernant les cannebergères, le gouvernement avait déjà apporté des changements pour baisser les montants de compensations à payer dans certaines circonstances.

En juin dernier, *Le Devoir* révélait que la méthode de calcul des compensations serait revue notamment pour moins pénaliser les régions où les milieux humides sont abondants, comme l’Abitibi-Témiscamingue.

Or les élus de la région jugent encore ces concessions insuffisantes. « Le travail est inachevé et une région au complet est pénalisée », plaide la porte-parole de la Conférence des préfets de l’Abitibi-Témiscamingue, Claire Bolduc. Dans cette région, entre 33 et 45 % du territoire est constitué de milieux humides, une proportion qui tombe sous la barre des 5 % dans la région de Laval, par exemple. « On a l’impression de payer pour les erreurs qui ont été faites partout ailleurs au Québec », dit-elle.

Étonnamment, l’Abitibi-Témiscamingue n’est pas la région à laquelle les compensations ont coûté le plus cher au Québec, avec un peu plus de 345 000 \$ payés la première année, soit bien moins que les 5 millions que la région de Québec a dû verser au ministère.

Aurait-on exagéré leur impact ? « Non », assure le maire de Val-d’Or, Pierre Corbeil. Les promoteurs, dit-il, ont tout simplement reporté les projets, explique-t-il. C’est le cas notamment d’un projet au Parc industriel à Val-d’Or qui, dans l’ancien régime de compensation, aurait dû déboursier à lui seul 5 millions.

Grâce aux concessions faites au printemps, cette facture s’élève plutôt à 1,5 million, signale M. Corbeil, ajoutant que c’est encore beaucoup. L’Abitibi-Témiscamingue réclame notamment que le périmètre urbain soit exclu de l’application de la Loi et qu’on donne l’assurance que les compensations prélevées chez elle seront totalement réinvesties sur place.

La Caisse d’économie solidaire,

met l’épargne des citoyens engagés au service d’entreprises et d’institutions essentielles à la démocratie.

Le Devoir en fait partie.

Nous sommes fiers

de soutenir Le Devoir.

— Gérald Larose, président

CAISSE.
D’ÉCONOMIE.
SOLIDAIRE.

caissesolidaire.coop

III HYDROCARBURES

« Il faut se garder une petite marge »

Philippe Couillard justifie l’ouverture faite à d’éventuels projets menés dans des cours d’eau

ALEXANDRE SHIELDS
MARCO BÉLAIR-CIRINO
LE DEVOIR

Après avoir nié pendant plusieurs mois son intention d’ouvrir la porte aux forages pétroliers et gaziers dans les cours d’eau du Québec, le gouvernement Couillard admet finalement que la chose sera bel et bien possible. La Coalition avenir Québec se montre elle aussi favorable aux projets dans les lacs et les rivières.

Interpellé lors d’un arrêt de son autobus de campagne à Longueuil, jeudi, le premier ministre Philippe Couillard n’a pas écarté la possibilité de voir des entreprises pétrolières ou gazières effectuer des forages dans un cours d’eau « pour des raisons spécifiques, dans des endroits spécifiques ».

« Il faut toujours, dans ces règlements-là, se garder une petite marge pour faire face aux imprévus, aux situations exceptionnelles », a-t-il fait valoir.

« Nous, on ne bâtit pas notre avenir économique sur les hydrocarbures, mais il peut y avoir des projets qui, pour des raisons spécifiques, dans des endroits spécifiques, peuvent mériter une attention plus particulière. Ça doit être fait avec tout le milieu qui va être là et de façon très, très parcimonieuse », a

ajouté M. Couillard, après avoir décrit les règlements québécois encadrant les activités pétrolières et gazières comme « les plus sévères au monde ».

Le gouvernement libéral a publié mercredi dans la Gazette officielle les règlements de mise en œuvre de la Loi sur les hydrocarbures, dont celui conçu pour encadrer les « activités d’exploration, de production et de stockage d’hydrocarbures en milieu hydrique ».

Ce règlement offre la possibilité d’autoriser des forages, des levés géophysiques à l’aide d’une « source d’énergie explosive », des essais de production et des opérations d’exploitation de pétrole et de gaz dans les cours d’eau du Québec. Même la fracturation hydraulique pourrait être autorisée sous les lacs et les rivières. Et toutes ces activités pourront être menées près de milieux habités ou de territoires protégés.

Moreau niait toute ouverture

Pour obtenir l’autorisation de réaliser de telles opérations, une entreprise doit toutefois démontrer que « les activités prévues ne compromettent pas l’intégrité et la conservation du milieu hydrique ».

Cette dernière disposition a été ajoutée uniquement dans la dernière mouture du règlement, publiée cette se-

maine, après que le ministre de l’Énergie et des Ressources naturelles, Pierre Moreau, eut affirmé à plusieurs reprises que les forages dans les cours d’eau seraient formellement interdits.

« Vous dites que je veux ouvrir la porte aux forages dans les cours d’eau. C’est carrément faux », avait notamment laissé tomber le ministre, en entrevue au *Devoir*, après la publication de la deuxième mouture des projets de règlements de la Loi sur les hydrocarbures, en juin. « Il n’y aura pas de forages dans les lacs et les rivières », avait aussi insisté M. Moreau.

Le ministre avait également publié, à la mi-août, une lettre dans *Le Devoir* intitulée « *Nos lacs et nos rivières ne sont pas ouverts aux pétrolières* ». Le gouvernement a aussi publié, le 17 août, un communiqué coiffé d’un titre qui disait ceci : « *Québec dit non aux hydrocarbures en milieu hydrique* ».

La CAQ favorable

La Coalition avenir Québec (CAQ) se montre elle aussi favorable à ces opérations dans les cours d’eau. « Pour les forages conventionnels dans des cours d’eau, nous estimons que la science a su démontrer qu’on peut atténuer les risques », a ainsi soutenu le porte-parole de la CAQ, Ewan Sauves, jeudi, en



Il peut y avoir des projets qui, pour des raisons spécifiques, dans des endroits spécifiques, peuvent mériter une attention plus particulière

PHILIPPE COUILLARD



réponse aux questions du *Devoir*.

La CAQ s’oppose toutefois aux opérations de fracturation sous les cours d’eau. « Nous sommes contre la fracturation hydraulique dans les milieux hydriques. En effet, la science ne permet pas de conclure que cette technologie est sécuritaire pour nos lacs et nos rivières. »

PQ et QS

Pour le chef péquiste, Jean-François Lisée, il est clair que le gouvernement Couillard a tenté, au fil des mois, de « désinformer » les Québécois sur ses intentions par rapport aux éventuels forages dans les lacs et les rivières de la province. « La crédibilité des libéraux en matière pétrolière est nulle. Celle de la CAQ aussi », a-t-il insisté.

Du côté de Québec solidaire, on estime que les libéraux et les caquistes sont du même avis par rapport à l’exploitation d’éventuels gisements d’énergies fossiles. « M. Couillard se moque de la population québécoise. Un matin, il dit qu’il n’y aura pas d’exploitation pétrolière dans les milieux hydriques; peu de temps après, son gouvernement publie discrètement un règlement qui permet de le faire », a aussi soutenu la co-porte-parole du parti, Manon Massé.



L’hommage prendra la forme d’une dalle inclinée qui sera couverte de 21 espèces de plantes et de fleurs, une proposition de la firme Lemay, de SNC-Lavalin et de l’artiste Angela Silver.

Un hommage fleuri à 21 femmes

La place des Montréalaises sera accessible au public en 2022

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

Une dalle inclinée couverte de 21 espèces de plantes et fleurs, tel un bouquet pour les 21 femmes honorées à la place des Montréalaises, reliera à partir de 2022 le Vieux-Montréal au centre-ville. Dernière étape du projet de recouvrement de l’autoroute Ville-Marie dans le secteur du métro Champ-de-Mars, le réaménagement du site rendra inutile le tunnel piétonnier, qui sera détruit.

La Ville de Montréal a dévoilé jeudi l’équipe lauréate du concours international d’architecture lancé en juin 2017 pour donner vie au site bordé par les avenues de l’Hôtel-de-Ville et Viger Est et des rues Saint-Antoine et Sanguinet. La proposition de la firme Lemay, de SNC-Lavalin et de l’artiste

visuelle Angela Silver s’est distinguée de celle des concurrents grâce notamment au concept de pré fleuri qui s’étendra sur un plan incliné et enjambera la bretelle autoroutière Saint-Antoine. Cette passerelle, qui entraînera la démolition du tunnel piétonnier Champ-de-Mars, aura l’avantage d’être accessible universellement.

D’une superficie de 1550 m², la place publique rendra hommage à 21 femmes ayant marqué l’histoire de Montréal, parmi lesquelles Jeanne Mance, cofondatrice de Montréal, Marie-Josèphe Angélique, esclave noire condamnée à mort en 1734, Myra Cree, Autochtone d’origine mohawk, la hockeyeuse Agnès Vautier de même que les quatorze victimes de Polytechnique. Les noms de ces vingt et une femmes seront d’ailleurs gravés sur les marches construites dans une section

de la place publique. Une forêt comportant des arbres des mêmes essences que ceux que l’on retrouve sur le mont Royal occupera la partie nord du site, le long de l’avenue Viger.

« Cette proposition m’a particulièrement touchée parce que j’aimais bien comment la mémoire des femmes était intégrée dans le concept », a commenté Valérie Plante jeudi. La mairesse a dit avoir aussi aimé la créativité dont a fait preuve l’équipe pour recouvrir la bretelle Saint-Antoine.

La Ville a indiqué avoir reçu trente propositions d’aménagement à la suite du concours d’architecture, dont la moitié provenaient de l’étranger.

Legs du 375°

Les Montréalais devront être patients, car la nouvelle place ne sera pas inaugurée avant quatre ans. Après l’élabo-

J’aimais bien comment la mémoire des femmes était intégrée dans le concept

VALÉRIE PLANTE



ration des plans et devis, le contrat de construction devra être octroyé. Les travaux devraient commencer en juillet 2020 pour se terminer en 2022.

Coût du projet

Le coût du projet s’élèvera à 62,4 millions, soit 12 millions de moins que le montant prévu initialement une baisse attribuable aux modifications apportées aux critères de conception de la passerelle piétonne.

Rappelons que le ministère des Transports avait offert de recouvrir une section de 125 m de l’autoroute Ville-Marie, entre l’avenue de l’Hôtel-de-Ville et la rue Sanguinet, à titre de legs pour le 375^e anniversaire de Montréal. Ces travaux s’étaient terminés à la fin de 2017 et la facture de 68 millions avait été assumée par le gouvernement du Québec.

Des exemptions pour le test de français

IDENTITÉ

SUITE DE LA PAGE A 1

Le chef du Parti québécois, Jean-François Lisée, n'en revenait pas, en soirée. « C'est incroyable, ce que M. Legault a dit aujourd'hui, que l'immigration est un danger pour la langue française. » Selon M. Lisée, François Legault « fait ça tout croche. Il dit: "Je veux avoir 40 000 immigrants par année qui ne parlent pas français au point d'entrée." Mais c'est la pire menace pour le français. Nous, on veut les faire rentrer et qu'ils parlent français ».

Dans les faits, M. Legault ne propose pas d'accueillir 40 000 immigrants non francophones. Mais il est vrai qu'il a soutenu en décembre que le Québec a accordé « trop d'importance à la connaissance du français » dans le processus de sélection des immigrants, et que « le premier, peut-être même le seul » critère d'accueil devrait être lié à la capacité de répondre aux besoins du marché du travail.

La CAQ propose une diminution de plus de 23 % du nombre de nouveaux arrivants accueillis dès 2019, parce que le Québec aurait « dépassé sa capacité d'intégration. » Le parti veut aussi imposer des examens de français et de connaissance de valeurs québécoises après un certain temps passé au Québec, en plus de démontrer le point de chute des immigrants.

M. Legault a réitéré jeudi ses critiques contre le programme de réunification familiale, qui fournit environ 20 % des immigrants accueillis au Québec et qui est géré par le fédéral. « Il n'y a aucune exigence concernant l'apprentissage du français, aucune exigence concernant le respect de nos valeurs, a-t-il dit. Je pense que les Québécois, comme nation, ont le droit de contrôler un peu mieux leur immigration. Et ce n'est pas seulement le Québec qui est dans cette position. En Europe, tous les pays se demandent comment protéger leur identité. »

65 ans

Plus tôt dans la journée, M. Legault avait révélé un autre détail méconnu de son plan en immigration: celui voulant

Je pense que les Québécois, comme nation, ont le droit de contrôler un peu mieux leur immigration

FRANÇOIS LEGAULT



qu'il n'exigera pas des immigrants de plus de 65 ans qu'ils réussissent le test de français que la CAQ veut imposer à tous les nouveaux arrivants après trois ans.

« Pour les parents [accueillis par le programme de réunification familiale], disons de plus de 65 ans, je peux comprendre qu'ils ne parlent pas français. Mais on doit exiger que les autres [membres de la famille qui viennent] apprennent le français, qu'ils trouvent un emploi. »

Mais le seuil de 65 ans serait en réalité une cible... flexible: « c'est une question de jugement », a dit M. Legault avant d'enchaîner sur le besoin, pour l'État, de ne pas « tout mettre dans des règles et des lois ». « On a le droit encore de se servir du gros bon sens. Pour une personne âgée, c'est plus difficile d'apprendre le français. Il faut être souple, être capable d'être humain là-dedans. »

Couillard Sept Heures

Le chef libéral, Philippe Couillard, n'a pas réagi à la sortie de M. Legault en soirée. Mais il avait plus tôt dans la journée déjà égratigné le plan d'immigration de la CAQ. « D'une part, il ferme la porte d'entrée [aux] travailleurs de l'extérieur, estime-t-il. Il ouvre la porte de l'expulsion avec ses tests et, en même temps, il est prêt à briser des familles: quelle vision sociale extraordinaire! » a-t-il lancé jeudi matin.

« Le Bonhomme Sept Heures est encore ressorti aujourd'hui, a rétorqué François Legault. Il essaie de faire peur aux gens. Personne ne veut briser des familles au Québec. »

Avec Marco Bélair-Cirino et Marie-Michèle Sioui

LES OBSERVATEURS

Le Devoir s'est tourné vers quatre anciens politiciens de toutes allégeances pour connaître leurs impressions sur la campagne en cours. Aujourd'hui, la sympathisante caquiste de la première heure Anie Samson prend la parole. Propos recueillis par Améli Pineda.

Qu'est-ce qui a retenu le plus votre attention durant la dernière semaine de campagne?

Le fait qu'en 2018 on ne se soit pas élevés au-dessus de la petite politique. Après presque un tiers de la campagne, il n'y a rien pour intéresser le citoyen à la chose politique. Il y a quelques promesses, mais la campagne est surtout marquée par le lynchage dans tous les partis confondus. Les citoyens méritent mieux. En politique, tu peux critiquer, tu peux ne pas être d'accord, mais tu ne peux pas passer une campagne à chercher les squelettes dans le placard de chaque candidat. Il reste encore une vingtaine de jours avant l'élection, alors j'espère entendre davantage de promesses et d'idées.



ANIE SAMSON

Le thème de l'immigration a refait surface avec la proposition de François Legault d'abaisser les seuils d'immigration dès 2019. Est-ce une mesure trop radicale?

C'est facile de dire que c'est une mesure radicale, mais les libéraux ont été au pouvoir dans les quinze dernières années et leur politique n'était visiblement pas la bonne. On dit qu'on a besoin d'immigrants pour pourvoir des postes importants, mais la réalité, c'est qu'on en a déjà des immigrants qui sont prêts à les pourvoir. Je pense aux chauffeurs de taxi qui étaient médecins

ou ingénieurs dans leur pays, à qui on a fait croire que leurs compétences seraient reconnues. Ce que la CAQ propose, c'est de réaligner les choses, et pour y arriver, il faut abaisser les seuils temporairement pour s'assurer que les compétences de chaque immigrant qu'on accueille sont pleinement reconnues.

De quel sujet aimeriez-vous entendre davantage les partis parler dans les prochaines semaines?

Vieillir dans la dignité. Je veux entendre les propositions des différentes formations politiques pour cette tranche de vie. Cette semaine, la CAQ nous a parlé d'une politique des proches aidants, le PQ des CHSLD, mais ce ne sont que des facettes de cette grande période dans la vie des citoyens. J'espère entendre d'autres propositions humaines qui nous montrent qu'on ne prend pas les citoyens pour des numéros. Il y a beaucoup d'ainés qui refusent de mourir dans un hôpital parce qu'ils craignent les conditions et ce n'est pas normal.

Anie Samson a été mairesse de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension de 2006 à 2017 et l'une des douze signataires du manifeste à la source de la fondation de la CAQ.



L'accaparement des terres agricoles n'inquiète pas

MARIE-MICHÈLE SIOUI
À SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU
MARCO BÉLAIR-CIRINO
À LONGUEUIL
LE DEVOIR

Philippe Couillard et Jean-François Lisée ont promis jeudi de lutter contre l'accaparement des terres par des fonds d'investissement. Mais là où les chefs libéral et péquiste ont vu un problème à combattre, François Legault n'a rien vu de concret.

« Si on voit qu'il y a un problème d'accaparement de terre par des financiers comme Pangea, on va agir », a dit le chef caquiste, depuis Saint-Colomban. « Mais actuellement, personne n'a démontré que c'est Pangea qui a fait augmenter le prix des terres. »

À son avis, « il faut voir »: « Y a-t-il ou non accaparement, ou c'est tout simplement que les terres au Québec étaient beaucoup moins chères qu'ailleurs et qu'elles ont commencé à augmenter? » Avant lui, le chef libéral s'est engagé à imposer une limite d'achat annuelle de 100 hectares — soit la superficie des plaines d'Abraham — aux fonds d'investissement.

C'est le « comble du cynisme », a répliqué le Parti québécois, qui a déposé un projet de loi prévoyant exactement cela en 2016 et qui n'a jamais été étudié par le gouvernement Couillard.

Les fonds d'investissement ne sont assujettis à aucune limite d'achat à l'heure actuelle. Et pour cause, a pesté le candidat péquiste André Villeneuve, qui a déposé le projet de loi « visant à contrer l'accaparement des terres agricoles ».

« La CAQ n'a jamais voulu admettre qu'il y avait un problème, le Parti libéral n'a jamais voulu admettre qu'il y avait un problème », a-t-il déploré.

Lisée écorche Pangea

Les mesures visant à freiner l'accaparement des terres sont-elles des attaques frontales contre la société Pangea, qui a été cofondée en 2012 par un proche de François Legault, Charles Siroi? À l'été 2017, Pangea ne possédait pas moins de 6000 hectares de terres

Les promesses en agriculture

Philippe Couillard et Jean-François Lisée ont visité les locaux de l'Union des producteurs agricoles (UPA) à tour de rôle, jeudi, et ils ont profité de la journée pour dévoiler leurs promesses en agriculture.

Le chef du PLQ a promis aux membres du conseil général de l'UPA de « maximiser l'admissibilité de la relève agricole aux fonds gouvernementaux grâce à une révision de l'ensemble de ces fonds » en plus de revampir la Loi sur la protection des territoires et des activités agricoles afin de la rendre à la fois « plus simple et plus efficace ».

Portée au pouvoir, la formation politique de François Legault mettrait sur pied un nouveau programme de crédit de taxes foncières agricoles dès 2019. D'ici là, un gouvernement verserait 20 millions supplémentaires par année en guise de compensation aux producteurs agricoles accablés par une hausse des taxes foncières, a précisé M. Couillard jeudi.

Le PQ s'est quant à lui engagé à obliger l'ensemble des institutions québécoises — hôpitaux, écoles, ministères — à servir des menus constitués à 50 % d'aliments québécois. Le parti ignore cependant quel est son point de départ, puisqu'il ne connaît pas la proportion de nourriture d'ici qui se trouve actuellement dans les assiettes de ces établissements.

Parmi les dix-neuf engagements dévoilés par le PQ se trouve aussi celui de reproduire le modèle « Aliments du Québec » en créant des certifications régionales, à l'image de l'initiative volontaire « Saveurs du Bas-Saint-Laurent ». Le parti souhaite aussi « mettre en marche le processus vers l'étiquetage des OGM », entamé il y a quinze ans, et « bonifier l'appui de l'État à la conversion au biologique ». Il prévoit des dépenses de 89 millions sur cinq ans pour ses engagements. Québec solidaire a indiqué que ses engagements en agriculture seront dévoilés dans les prochains jours.

répartis dans six régions administratives: Saguenay-Lac-Saint-Jean, Lanaudière, Estrie, Bas-Saint-Laurent, Centre-du-Québec et Chaudière-Appalaches, selon le Registre foncier du Québec.

« S'il y en a qui veulent faire des interprétations, libre à eux ou à elles. [...] Je n'ai prononcé le nom d'aucun adversaire politique dans ce dossier-là », a répondu Philippe Couillard.

Tout à fait, a pour sa part attesté le chef du PQ, Jean-François Lisée. « Nous

EN BREF

Couillard interpelle Ottawa sur les travailleurs étrangers temporaires

LONGUEUIL — Philippe Couillard presse le gouvernement fédéral de corriger les lacunes du Programme des travailleurs étrangers temporaires — ou de le transférer au Québec. « Ce programme-là doit être amélioré considérablement. Et si [Ottawa] ne s'estime pas capable de le faire, on va le faire nous-mêmes », a-t-il averti jeudi. Le chef du PLQ a déploré les conditions que doivent remplir les propriétaires de petites entreprises pour embaucher un travailleur étranger temporaire. « Il faudrait qu'elle fasse elle-même une étude d'impact pancanadienne et qu'elle dépose 2000 \$ sans savoir d'avance le résultat de sa démarche. Il n'y a pas un petit entrepreneur qui va faire ça. »
Le Devoir

Legault veut revoir l'aide pour les enfants handicapés

SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ — Mis en place en 2016, le Supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels (SEHNSE) a été un « pas dans la bonne direction », selon François Legault. Mais le chef caquiste veut en faire un autre en élargissant grandement les critères d'admissibilité. « Le programme des libéraux donne un maximum de 962 \$ par mois, a rappelé M. Legault jeudi. Mais 54 % des demandes ont été refusées, parce qu'on disait que les enfants n'étaient pas assez handicapés. » Si la CAQ accède au pouvoir le 1^{er} octobre, le plafond de 962 \$ resterait intact, mais les 22 millions que M. Legault a promis jeudi serviraient à accepter plus de demandes, tout en graduant l'aide selon la sévérité du handicap. Le SEHNSE s'ajoute au Supplément



Le chef péquiste, Jean-François Lisée, a pris un bol d'air frais dans un champ de Saint-Charles-sur-Richelieu, près du chemin des Patriotes, après la présentation de sa vision sur l'agriculture aux bureaux de l'Union des producteurs agricoles, jeudi.

JACQUES NADEAU
LE DEVOIR

res s la CAQ

allons [...] empêcher des investisseurs non agricoles d'acheter des terres, on va réduire la pression sur l'augmentation de la spéculation. Pangea, qui est le principal acteur, est parrainé par deux amis de François Legault », n'a-t-il pas manqué de rappeler.

Cela dit, le chef péquiste estime qu'il y a « un vrai débat » à avoir au sujet de Pangea. « Est-ce que, dans certains cas, ça aide la relève à devenir propriétaire ? Est-ce que, dans certains cas, ça pousse à la spéculation ? » a-t-il demandé. Il s'est engagé à faire « une vraie étude » de ce modèle d'affaires, pour combler les lacunes de l'étude « extraordinairement insatisfaisante » qu'a publiée Québec en avril 2018.

Pangea a dit jeudi trouver « malheureux » de se retrouver au cœur d'un débat « qui semble être politique ». Elle soutient qu'elle n'est pas un fonds d'investissement, mais plutôt une société agricole « qui se finance différemment ». Elle se défend de faire monter la valeur des terres agricoles.

En bref, Pangea achète des terres et s'associe à des agriculteurs locaux pour créer une société de production agricole, au sein de laquelle les équipements sont mis en commun et les profits, partagés.

Au printemps 2017, la Caisse de dépôt et placement du Québec et le Fonds de solidarité FTQ ont investi conjointement 20 millions de dollars dans l'entreprise.

Mercredi, le président de l'UPA avait mis en garde le chef de la CAQ au sujet de Pangea. « S'il devient premier ministre, j'espère que [ses liens avec Charles Sirois et l'ex-vice-président de la Caisse de dépôt Christian Dubé] n'auront pas d'incidence sur des décisions que le gouvernement pourrait prendre », avait lancé Marcel Groleau. À son avis, « Pangea est un modèle qui mise sur la spéculation, encouragé par la Caisse de dépôt et le Fonds de solidarité au détriment des fermes familiales et de la relève agricole, de l'habitation et de l'occupation du territoire ».

Avec Karl Rettino-Parazelli
et Guillaume Bourgault-Côté

pour enfant handicapé (SEH, qui offre jusqu'à 192 \$ par mois) pour les cas très lourds où les déficiences physiques ou mentales entraînent de « multiples incapacités » qui rendent l'enfant non autonome. Les libéraux de Philippe Couillard ont eux aussi annoncé la semaine dernière leur intention de bonifier l'aide aux parents d'enfants handicapés. S'ils sont réélus, les libéraux s'engagent à créer un « nouveau programme d'aide financière intermédiaire », d'une valeur de 35 millions. Celui-ci se situerait quelque part entre la SEH et le SEHNSE. Autrement, la CAQ s'est engagée à lancer des travaux pour déterminer « la valeur de l'aide financière supplémentaire que l'État pourrait verser aux familles naturelles par rapport aux familles d'accueil » pour les enfants handicapés mineurs ou majeurs.

Le Devoir

Deux ex d'Occupation double chez QS

Le parti invite les influenceurs à s'installer dans son autobus laissé vacant par les journalistes

AMÉLI PINEDA
LE DEVOIR

Faute de journalistes à bord de son autobus de campagne, Québec solidaire (QS) a ouvert jeudi sa caravane à deux anciennes candidates d'*Occupation double* pour leur permettre de rapporter les coulisses de leur tournée. Une situation inédite dans le monde politique.

« Malgré nos invitations chaleureuses, aucun journaliste n'occupe l'autobus que nous avons prévu pour eux », a écrit mercredi soir Gabriel Nadeau-Dubois, co-porte-parole de QS.

Comme tous les partis politiques, QS propose aux médias des forfaits pour être suivi par des reporters tout au long de la campagne électorale. Par souci d'indépendance, chaque journaliste paie son siège à bord de l'autobus, ses repas ainsi que son hébergement.

Depuis mardi, les deux médias, dont *Le Devoir*, qui ont suivi QS durant la première semaine de tournée ont quitté le bus et ont prévu d'y remonter la dernière semaine avant le scrutin.

M. Nadeau-Dubois a donc lancé une invitation à couvrir la campagne de QS à « toutes les personnalités du Web, twitteux, facebookeux, instagrammeux et autres citoyens et citoyennes actifs sur les réseaux sociaux ».

« Ce qui est décevant, ce n'est pas tant qu'ils invitent des influenceurs, mais plutôt l'absence de journalistes qui illustre que les médias manquent d'argent et qu'on se retrouve avec une campagne où un parti comme QS ne peut pas avoir une couverture journalistique [complète] », souligne Stéphane Giroux, président de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ).

La formation politique de gauche a donc accueilli jeudi deux anciennes candidates d'*Occupation double*, Jessie Nadeau et Alexandra Stellini, toutes deux suivies par plus de 115 000 abonnés sur Instagram.

Les deux femmes ont récemment lancé *Les Enjeux-liveuses*, une série sur Instagram dont l'objectif est de parler de politique sur les réseaux sociaux.

« Le but n'est pas de s'improviser expertes de politique. Le but, c'est de donner une voix aux politiciens pour nous en apprendre peut-être un peu plus sur les projets qu'ils nous proposent pour le futur, parce que le 1^{er} octobre, on va voter, et ces gens-là vont prendre des décisions pour nous », explique Alexandra Stellini dans une publication.

Tout au long de la journée de jeudi, les deux influenceuses ont partagé de nombreuses publications de leur virée avec les solidaires. Elles ont entre autres assisté au dévoilement du plan mobilité de QS à Montréal, ont suivi Manon Massé à un débat au cégep du Vieux Montréal, puis accompagné Gabriel Nadeau-Dubois sur le plateau de RDI.

Une pratique désuète ?

Cette initiative de QS ne surprend pas l'ex-journaliste et ancien politicien Pierre Duchesne.

« QS a voulu se comporter comme un grand parti en faisant le pari qu'il pourrait attirer des journalistes dans sa caravane, une tradition qui existe depuis

les années 1970. À l'époque, les journalistes trouvaient ça compliqué de suivre les chefs de parti dans leurs déplacements, alors les partis ont commencé à réserver des autobus pour les reporters », souligne M. Duchesne, désormais professeur de communication politique à l'Université Laval.

Il estime toutefois qu'il est important de distinguer le rôle de l'influenceur et celui du journaliste. « L'influenceur n'est pas employé d'une entreprise, il n'a pas à respecter un cadre éthique », rappelle-t-il.

Jeudi, QS a confirmé que les influenceurs, contrairement aux médias, n'auront pas à déboursier pour leur siège dans l'autobus.

« On n'a pas l'intention de leur facturer un prix pour monter à bord, parce que notre autobus est payé. Évidemment, toutes leurs dépenses personnelles, comme leur hébergement et leurs repas, seront à leurs frais », indique Stéphanie Guèvremont, responsable nationale des relations publiques de QS.

« On ne va pas choisir des influenceurs qui sont vendus à QS. Notre porte est ouverte à tous ceux qui veulent parler de politique », assure également M^{me} Guèvremont.

Contrôle

Bernard Motulsky, titulaire de la Chaire de relations publiques et communication marketing à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), estime qu'il faudra surveiller l'interprétation de la Loi électorale quant à la visibilité que l'invitation d'influenceurs du Web procurera à une formation politique.

« Est-ce que ça devra faire partie des dépenses publicitaires ? Même si l'influenceur ne reçoit pas d'argent pour y être, le fait d'être à bord gratuitement peut être considéré comme une contribution pour qu'il parle du parti politique », note-t-il.

Au bureau du Directeur général des élections du Québec, la porte-parole Stéphanie Isabel dit « prendre acte de la situation actuelle ». Elle dit ne pas pouvoir commenter le cas précis de QS, mais rappelle qu'il y a quatre conditions à remplir pour qu'une dépense électorale soit considérée comme telle. « [La dépense] doit favoriser ou défavoriser, directement ou indirectement, l'élection d'un candidat ou celle des candidats d'un parti, diffuser ou combattre le programme ou la politique d'un candidat ou d'un parti, approuver ou désapprouver des mesures préconisées ou combattues par un candidat ou un parti, approuver ou désapprouver des actes accomplis ou proposés par un parti, un candidat ou leurs partisans », souligne M^{me} Isabel.

QS assure s'être informé auprès du DGEQ avant de lancer l'invitation aux influenceurs du Web.

« On avance prudemment dans cette expérience-là. Le DGEQ nous a dit qu'il n'y a aucun problème à ce qu'il y ait des gens qui nous suivent gratuitement dans notre autobus. Traditionnellement, les journalistes paient pour leur liberté, mais c'est certain qu'on sera prudents et qu'on ne va pas franchir de ligne avec les influenceurs », indique Stéphanie Guèvremont.

pour le racheter pour qu'il soit public », a assuré Ruba Ghazal, candidate solidaire dans Mercier. QS estime la transaction à 6 milliards de dollars. QS propose aussi l'ajout de nouvelles lignes de transport d'ici 2030 à Montréal et dans ses couronnes. Ligne rose, tram-train de l'Est, tramway Longueuil et SRB Est-Ouest Laval : QS prévoit d'investir 25 milliards de dollars sur douze ans pour bonifier les infrastructures de transport collectif. À Montréal, la formation politique mise sur la ligne rose proposée par la mairesse Valérie Plante lors de l'élection municipale de 2017. « Quand Valérie Plante a présenté son projet de ligne rose, certains ont ri, certains se sont moqués, mais les Montréalais ont voté pour ça, et aujourd'hui, une vraie étude est en cours », a rappelé Vincent Marissal, candidat solidaire dans Rosemont. Le Devoir

Crier au fond d'un puits

AURÉLIE LANCTÔT



Mi-août, François Legault est invité à l'émission de Christiane Charette, à Radio-Canada. Une grande entrevue de vingt-trois minutes, où l'on passe au crible sa vision pour le Québec. Les questions ne sont pas trop ardues, le chef caquiste surfe, bonne pâte, comme à son habitude. Ça rigole. Ce jour-là, le groupe Milk & Bone donne aussi une prestation sur le plateau. À un moment, Laurence Lafond-Beaulne, moitié de ce duo, s'invite dans l'entrevue : « Est-ce que je peux poser une question ? Moi, j'ai 27 ans, et ça me fait tellement mal de savoir que dans vos priorités il n'y a pas d'environnement... »

Aussitôt, la salle applaudit. Legault est visiblement déstabilisé par l'adhésion instantanée du public. Il se défend : non, c'est important, « je pense qu'il y a un consensus au Québec sur l'environnement », puis enchaîne sur l'importance d'exporter notre hydroélectricité aux États-Unis et propose d'accélérer la décontamination des sols, notamment dans l'est de Montréal — là où il y a, tiens donc, un potentiel de développement immobilier.

Certes, il n'avait pas beaucoup de temps. Reste que dans la campagne électorale, les réflexions environnementales profondes et cohérentes brillent par leur absence. Quant à cet épisode, il illustre l'écart troublant qui existe entre le discours abstrait et spéculatif sur l'environnement tenu par une partie de la classe politique et la réalité, celle-là bien concrète, de l'urgence climatique.

Laurence m'a confié avoir hésité avant d'interpeller Legault — sentiment d'imposture. Mais l'angoisse suscitée par l'évidence oblitérée l'a décidée : « C'est inquiétant de voir que ce n'est pas une priorité pour les politiciens parce que, comme citoyen, il y a une limite à ce qu'on peut faire. Quelque chose doit venir d'en haut. Et voir qu'un parti comme la CAQ a des chances de gagner et que ce n'est pas dans ses priorités, ça me fait peur. »

Je me suis demandé si la question environnementale n'était pas devenue, pour ma génération, l'enjeu déterminant du rapport au politique. L'axe premier qui scinde les camps idéologiques. Les chiffres le laissent entendre : selon la Boussole électorale, 27 % des 18-34 ans voient l'environnement comme une priorité politique (seuls 11 % des 55 ans et plus en disent autant). Et alors que ce groupe d'âge constitue désormais le tiers de l'électorat, cela pourrait devenir significatif dans la campagne.

La question environnementale doit être la trame qui sous-tend l'ensemble des délibérations publiques, dans toutes les sphères d'intervention de l'État. Nous n'avons pas tellement le choix.

Or l'attitude d'un Legault qui brandit des mesures éparées et répète des vœux pieux pseudo-écologiques est complètement décalée. Décalée par rapport aux exigences de l'époque comme de l'électorat. Cela témoigne non seulement d'un désengagement, mais d'une incompréhension profonde du problème qui est devant nous.

Aborder l'environnement comme un enjeu à part, un paramètre qui, certes, influence, mais jamais de façon déterminante, nos décisions, est un anachronisme. Oubliez la précaution, la vigilance et la prévention, ça vient trente ans trop tard. Seul le vocabulaire de la transition, de la résilience, de la décroissance est désormais pertinent. La question environnementale doit être la trame qui sous-tend l'ensemble des délibérations publiques, dans toutes les sphères d'intervention de l'État. Nous n'avons pas tellement le choix.

Jusqu'ici, on se heurte la plupart du temps à une attitude passéiste : l'environnement, d'accord, mais parlons d'abord des « vraies affaires ». Qu'y a-t-il de plus vrai, pourtant, que le péril qui compromet la possibilité même d'habiter le monde ? Les questions soulevées par la crise climatique ne pourraient pas être plus terre à terre : comment financer des services publics dans une économie dont le dynamisme et incidemment les recettes fiscales reposent en grande partie sur la consommation de biens et services, qu'il faudra radicalement réduire ? Comment accompagner les citoyens dans l'adaptation aux températures extrêmes ? Et alors qu'on débat sans cesse d'immigration économique, a-t-on pensé à la façon dont nous organiserons l'accueil, imminent et inévitable, des personnes déplacées par la crise climatique ?

La désinvolture dont fait preuve François Legault — mais il n'est pas seul — sur l'ensemble de ces questions ne relève pas seulement de l'aveuglement. C'est de l'amateurisme politique : on admet, en somme, qu'on improvisera, le temps venu.

La question environnementale ne peut plus être traitée comme une variable parmi d'autres dans l'élaboration d'un projet social et politique, car il s'agit désormais de la variable dont toutes les autres sont fonction. Et cela a peu à voir avec des tiraillements idéologiques ou partisans. Il s'agit plutôt d'un clivage, nécessairement pragmatique car existentiel, entre la vie et la mort. Mais on a beau le répéter, on a l'impression de crier au fond d'un puits.

L'éducation sous la loupe

Dans le cadre de la campagne électorale, *Le Devoir* présente le 11 septembre à l'UQAM un « Devoir de débattre » sur l'éducation, avec des représentants des quatre principaux partis. D'ici là, le groupe indépendant « Debout pour l'école ! » propose une analyse des programmes des principaux partis. À lire aujourd'hui en page A 9 : les programmes du Parti libéral et du Parti québécois.

IRAK

Bassora en flammes

La ville est en proie à une contestation sociale qui a fait huit morts depuis mardi

AGENCE FRANCE-PRESSE
À BASSORA

Une nouvelle personne est morte jeudi lors de manifestations à Bassora, chef-lieu d’une province du sud irakien, où les autorités ont décrété un couvre-feu alors que plusieurs bâtiments publics et sièges de partis sont en feu.

La province de Bassora, la plus riche en hydrocarbures du pays et pourtant l’une des moins bien dotées en infrastructures, est en proie à une contestation sociale qui s’est accompagnée de la mort de huit personnes depuis mardi.

Ce mouvement, dénonçant l’incurie de la classe politique, a éclaté sur fond de pénuries d’eau, d’électricité et d’emplois et vient d’être relancé par une crise sanitaire qui a mené plus de 30 000 personnes à l’hôpital pour des intoxications à l’eau polluée.

Jeudi soir à Bassora, d’imposants nuages d’épaisse fumée noire et de hautes flammes s’élevaient du siège du gouvernorat, de la résidence du gouverneur provincial, ainsi que des sièges

de partis politiques et groupes armés, tandis que des milliers de manifestants étaient de nouveau dans la rue.

Dans le chaos créé par ces incendies, « une personne a été tuée et 35 blessées, dont 24 civils et 11 membres des forces de l’ordre », a indiqué dans un communiqué Seif al-Badr, porte-parole du ministère de la Santé. Il n’a pas détaillé les circonstances ni l’identité des victimes.

Si, durant plusieurs soirs cette semaine, des manifestants avaient lancé des cocktails Molotov et des bâtons de feux d’artifice sur le siège du gouvernorat, la manifestation de jeudi soir devant ce complexe avait semblé plus calme.

Les protestataires avaient convergé, avec des membres des forces de l’ordre, devant le siège du gouvernorat afin d’y déposer des bougies pour les sept manifestants tués mardi et mercredi.

Mais des flammes et de la fumée ont de nouveau été visibles dans le siège du gouvernorat, alors que les pompiers semblaient être venus à bout dans l’après-midi de l’incendie allumé la veille. Le siège du gouvernorat est le symbole pour



les protestataires de la corruption et de l’incurie de l’État.

Les sièges de plusieurs partis et groupes armés chiites, puissants dans la province, ont aussi été incendiés, de même que l’antenne locale de la télévision publique al-Iraqiya.

Début juillet, lorsqu’avait éclaté à Bassora le mouvement anticorruption, les manifestants s’en étaient déjà pris aux

partis et groupes armés. Après s’être essoufflé, le mouvement est reparti vendredi avant de dégénérer ces derniers jours en violences meurtrières, les défenseurs des droits de la personne mettant en cause les forces de l’ordre. Les autorités, elles, montrent du doigt des « vandales » infiltrés parmi les manifestants et assurent avoir ordonné aux troupes de ne pas tirer.

Des manifestants regardant un bâtiment public incendié, jeudi

HAIDAR MOHAMMED
ALI AGENCE FRANCE-PRESSE

AVIS LÉGAUX ET APPELS D’OFFRES

téléphone : 514 985-3452
télécopieur : 514 985-3340

Courriel :
avisdev@ledevoir.com

UMQ
UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

APPEL D'OFFRES No. CHI-20192020
Fourniture et livraison de 7 produits chimiques utilisés en traitement des eaux pour les années 2019 et 2020 à diverses municipalités québécoises

APPEL D'OFFRES, No. CHI-20192021
Fourniture et livraison de 4 produits chimiques utilisés en traitement des eaux pour les années 2019 à 2021 à diverses municipalités québécoises

Les soumissions seront reçues, avant 11 h 00 le mercredi 10 octobre 2018, au bureau de l'UMQ, situé au 2020, boulevard Robert-Bourassa, bureau 0210, Montréal (Québec), H3A 2A5

Est admissible à soumissionner, toute firme ayant obtenu le document d'appel d'offres directement par le système électronique d'appel d'offres SEAO. Toute soumission doit être présentée sur les formulaires prévus à cette fin et transmis dans une enveloppe scellée avant la date et l'heure d'ouverture prévue.

exo

Appel d'offres public

Le Réseau de transport métropolitain (« **exo** ») demande des soumissions pour les biens ou services, ou l'exécution des travaux, suivants :

Services de déneigement du terminus-garage Sorel et du stationnement incitatif Verchères

Numéro : 1001830

Les documents et conditions de la présente demande sont diffusés par le site internet du système électronique d'appel d'offres, à l'adresse :
www.seao.ca

Pour être valablement reçue, toute soumission doit être déposée au siège de exo, situé au 700, rue de La Gauchetière Ouest, 26^e étage, Montréal (Québec) H3B 5M2, durant les heures d'ouverture de celui-ci, **AU PLUS TARD LE 28 SEPTEMBRE 2018 à 14h00**, heure légale.

Une ouverture publique des soumissions reçues suivra au même lieu.

Exo ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

Avis donné à Montréal, Québec, par :
Martine Guimond
Directrice exécutive – Approvisionnement et Gestion immobilière

RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

AVIS PUBLIC
Villeray Saint-Michel Parc-Extension

Montréal

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, par résolution, lors de sa séance ordinaire tenue le 4 septembre 2018, l'ordonnance suivante :

ORDONNANCES RELATIVES AUX MURALES FAITES DANS LE CONTEXTE DE L'ART.36 EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA PROPRÉTÉ ET LE CIVISME (RCA08-14005) ET DU PROGRAMME DE RUELLÉ VERTE
Ordonnance n° 14-18-25

1. De permettre, dans le cadre du programme de rue verte de l'arrondissement, la création des murales suivantes qui de par leurs emplacements seront visibles de la voie publique.

- Ruelle les voisins d'abord (Quadrilatère : rue Guizot Est, avenue Casgrain. Rue Jarry Est, avenue Saint-Dominique)

La murale visible de la rue Jarry est et celle qui est visible de la rue Guizot.

- Ruelle la virgule (Quadrilatère : boulevard Saint-Laurent, rue Molière, avenue Casgrain, rue de Castelnau)

Les murales sont visibles de l'avenue Casgrain

Ces murales respectent les conditions suivantes dictées en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283-101, art 88.1) :

Son support n'obstrue pas les ouvertures du bâtiment;

Son installation n'entraîne pas l'abattage d'un arbre;

Elle ne fait pas la promotion d'un produit, d'un service ou d'un établissement.

Fait à Montréal, le 7 septembre 2018

La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE
Villeray Saint-Michel Parc-Extension

Montréal

AVIS est par les présentes donné qu'à la suite du décès de Marie-Hélène Bohuon, en son vivant domiciliée au 4636 De Lanaudière, à Montréal, province de Québec, H2J 3P7, survenu le 27 avril 2018, un inventaire des biens de la défunte a été fait par le liquidateur successoral, Marie-Jules Bohuon, le 5 septembre 2018, devant Me Diane Beaudry, notaire, conformément à la Loi.

Cet inventaire peut être consulté par les intéressés, à l'étude de Me Diane Beaudry, notaire, sise au 1160 Boulevard Saint-Joseph Est, bureau 105, Montréal, province de Québec, H2J 1L4.

Donné ce 5 septembre 2018, à Montréal par
Me Diane Beaudry, notaire

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE
Villeray Saint-Michel Parc-Extension

Montréal

AVIS est par les présentes donné que suite au décès de Didier FAROUT, en son vivant, domicilié au 1153, rue du Sous-Bois, en la ville de Longueuil, province de Québec, J4N 1R6, survenu le 2 mars 2018, un inventaire des biens du défunt a été fait par la liquidatrice successorale, Gisèle ENGELMANN, le 29 août 2018, conformément à la loi.

Cet inventaire peut être consulté par les intéressés à l'adresse suivante:
Me Réal St-Onge, notaire, 445 boulevard Sainte-Foy, bureau 101, Longueuil, Québec, J4J 1X9.

Donné ce cinq septembre Deux mille dix-huit (2018).
Réal ST-ONGE, Notaire.

AVIS est par les présentes donné que la faillite de :
Installation Mobilier Commercial Inc.
Situé au : 153, rue Blais, Saint-Sulpice, Québec.
J5W 4H3 est survenue le 04-09-2018 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 19-09-2018 à 14:00 Au bureau du syndic au: 101-7744, rue Sherbrooke Est, Montréal, Québec. H1L 1A1

Jean Fortin, Syndics autorisés en Insolvabilité
Tél. 450-442-3260
JeanFortin.com

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE
(C.c.Q., art. 795)

AVIS est donné de la clôture d'inventaire de la succession de feu Yves Arthur Desjardins, de la ville de Pointe-Claire, Québec, qui est décédé le 18 janvier 2016, et que l'inventaire peut être consulté par les intéressés, aux bureaux de Borden Ladner Gervais, 1000 de la Gauchetière Ouest, Bureau 900, Montréal, Québec, H3B 5H4.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Dans l'affaire de la faillite de Communications Kudo.ca Inc. Avis est par les présentes donné que la faillite de Communications Kudo.ca Inc. est survenue le 31 août 2018, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 19 septembre 2018 à 10h00, au bureau du syndic, 600-755 Boul. Saint-Jean, Pointe-Claire, Québec.

DEVLETIAN & ASSOCIÉS INC. Syndic autorisé en insolvabilité
Jerry J. Devletian
CPA, CA, CIRP, SAI
210-5000 Jean-Talon O., Montréal Québec H4P 1W9
Téléphone: (514) 777-8888

AVIS PUBLIC
Villeray Saint-Michel Parc-Extension

Montréal

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, par résolution, lors de sa séance ordinaire tenue le 4 septembre 2018, l'ordonnance suivante :

Règlement sur la propreté et le civisme (RCA08-14005)
Ordonnance n° 14-18-26

«Édicter, en vertu de l'article 36 du Règlement sur la propreté et le civisme (RCA08-14005), les ordonnances pour la réalisation de murales dans le cadre du Programme d'art mural, sur un mur d'un bâtiment qui n'est pas visible d'une voie publique et sur un bâtiment situé dans une zone où sont autorisés comme usages principaux ceux des catégories E.1(1)(2)(3) en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) »

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montréal, le 7 septembre 2018

La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

Avis public
Villeray Saint-Michel Parc-Extension

Montréal

AVIS est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance extraordinaire du 4 septembre 2018, une résolution par laquelle il a édicté l'ordonnance suivante :

ORDONNANCE No 14-18-28
EXEMPTIONS EN MATIÈRE D'UNITÉS DE STATIONNEMENT
Ordonnance sur les exemptions de fournir le nombre d'unités de stationnement requis

1. La personne mentionnée à la colonne B du tableau suivant est exemptée de fournir le nombre d'unités de stationnement exigé par le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) indiqué à la colonne C en regard de la construction, de la modification ou du changement d'usage du bâtiment identifié à la colonne D.

Un "X" apparaissant aux colonnes E, F ou G indique que l'exemption est accordée dans le cadre de la construction, de la modification ou du changement d'usage du bâtiment.

A	B	C	D	E	F	G
N°	REQUÉRANT	NOMBRE D'UNITÉS EXEMPTÉES	ENDROIT	CONSTRUCTION	MODIFICATION	CHANGEMENT D'USAGE
	Benoit Rouiller	1	8251, rue Saint-Hubert		X	X

Fait à Montréal le 7 septembre 2018
La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

Avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les **trente jours** de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit sous affirmation solennelle faisant état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les **quarante-cinq jours** de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur par tout moyen permettant d'établir son expédition et être adressée à la **Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1B6**.

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
9295-0807 Québec Inc. (Loup Rouge Micro Brasseur) A/S M. Yves Bérard 100, rue Plante Sorel-Tracy (Québec) J3P 7P5 Dossier : 55-30-2147	Demande d'un permis d'entreposage (bière) aux fins de l'agent.	8628, rue Lafrenaye Montréal (Québec) H1P 2B5
NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
Sushi Ville Inc. SUSHI VILLE 9100, Lajeunesse Montréal (Québec) H2M 1S2 Dossier : 1 908 003	1 Restaurant pour vendre	9100, Lajeunesse Montréal (Québec) H2M 1S2

Québec

Appel d'offres
Villeray Saint-Michel Parc-Extension

Montréal

Direction générale adjointe – Services institutionnels
Service de l'approvisionnement

Appel d'offres :18-17179
Acquisition de divers châssis-cabine de marque Dodge ou Ford

L'ouverture des soumissions prévue pour le jeudi 6 septembre 2018 est reportée au jeudi 13 septembre 2018 à 13h30 dans les locaux du Service du greffe de l'hôtel de ville.

Fait à Montréal, le 7 septembre 2018

Le greffier de la Ville
Yves Saindon, avocat

AVIS PUBLIC DE NOTIFICATION
(articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné à : nom et dernière adresse connue

THE ESTATE OF MRS GIUSEPPINA FILIPPI DI NITTO, ATTE: GIUSEPPE DI NITTO: 2450 DES ENTREPRISES, TERREBONNE, QC J6X 4J8	500-32-158205-189
SEEMCO HOMA: 2356 LECLAIRE, MONTRÉAL, QC H1V 3A3	500-32-705242-180
DEVALTO MONIQUE: 2356 LECLAIRE, MONTRÉAL, QC H1V 3A3	500-32-705242-180
BERLUS STANLEY: 9761 DES SCIENCES, MONTRÉAL, QC H1J 0A6	500-32-705513-184
SOUDURE MOBILE MJ INC.: 5580 ARTHUR-SAUVE, LAVAL, QC H7R 3X3	500-32-705531-186
FAUSTIN FLORVILLE: 104-447 PRINCIPALE, SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE, QC J0J 1X0	500-32-705531-186
9299-4961 QUEBEC INC.(1169932077) FASN J.J.B.A. AUTO: 104-447 PRINCIPALE, SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE, QC J0J 1X0	500-32-705579-185
LAVOIE SAMUEL: 14020, DU NOROIT, MIRABEL, QC J7J 2J8	500-32-705586-180
ESTRADA EDWIN: 3-9189 AIRLIE, MONTRÉAL, QC H8R 2A7	500-32-705622-183
CEDRATI MARINA: 414-7235 PIERRE-CORNEILLE, MONTRÉAL, QC H1M 1L3	500-32-705622-183
OSTIGUY JEAN-ROBERT: 1376 BOURGOGNE, CHAMBLY, QC J3L 1Y3	500-32-705644-187
PERFORMANCE INC.: 5665 ROYALMOUNT, MONTRÉAL, QC H4P 2P9	500-32-705785-188
GILBERT-HARVEY ZANA: 6580 31E AVENUE, MONTRÉAL, QC H1T 3E4	500-32-705871-186
GUILAUME DANIELLE: A-6569 BOYER, MONTRÉAL, QC H2S 2J5	500-32-705871-186
BARUCH FRIZI: 6655, MACKLE #410, CÔTE-ST-LUC, QC H4W 2Y3	500-32-705979-187

de vous présenter au greffe de la Cour du Québec, Division des petites créances, du district Montréal situé au 1 Notre-Dame Est # 1.04, Montréal, QC H2Y 1B6 dans les 30 ou autre nombre de jours indiqué dans l'ordonnance jours afin de recevoir la demande introductive d'instance en recouvrement d'une petite créance qui y a été laissée à votre attention.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis des options qui l'accompagne, sans qu'un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Le présent avis est publié aux termes d'une ordonnance rendue le 4 septembre 2018 par le greffier dans les dossiers portant les numéros ci-haut mentionnés.

Il peut être consulté à la présente adresse pendant une période d'au moins 60 jours à compter de sa publication.

Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

Montréal, le 4 septembre 2018
Tsui-Lan Chang , de la Cour du Québec

Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

Avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les **trente jours** de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit sous affirmation solennelle faisant état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les **quarante-cinq jours** de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur par tout moyen permettant d'établir son expédition et être adressée à la **Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1B6**.

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION	NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
9342-5247 Québec Inc. RESTAURANT MUMBAI MASALA 3673 Boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2X 2V5 Dossier : 903 195	Changement de catégorie de 1 Restaurant pour servir à 1 Restaurant pour vendre.	3673 Boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2X 2V5	9379-4717 Québec Inc. COSMOPOLITAIN BAR 972, Boul. Décarie Montréal (Québec) H4L 3M5 Dossier : 2 084 374	Augmentation de la capacité du permis de Bar et addition d'autorisations de danse et spectacles sans nudité (suite à une cession).	972, Boul. Décarie Montréal (Québec) H4L 3M5
Sushi Ville Inc. SUSHI VILLE 9100, Lajeunesse Montréal (Québec) H2M 1S2 Dossier : 1 908 003	1 Restaurant pour vendre	9100, Lajeunesse Montréal (Québec) H2M 1S2	Entreprise Point Bar Inc. POINT BAR 2017, Rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X 3K8 Dossier : 3 499 878	Augmentation de capacité d'1 permis de Bar existant.	2017, Rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X 3K8

Québec

EN BREF



Jair Bolsonaro, tout juste avant de se faire attaquer au couteau à Juiz de Fora
ANTONIO SCORZA AGENCIA O GLOBO VIA ASSOCIATED PRESS

Brésil : le candidat d'extrême droite à la présidentielle attaqué au couteau

RIO DE JANEIRO — Le député d'extrême droite Jair Bolsonaro, candidat à la présidentielle d'octobre au Brésil, a été attaqué jeudi à l'arme blanche alors qu'il faisait campagne et a dû subir une intervention chirurgicale d'urgence. M. Bolsonaro, largement en tête des sondages pour le premier tour du 7 octobre, « a reçu un coup de couteau à l'abdomen », a annoncé son fils, Flávio, député de l'État de Rio de Janeiro. Des images télévisées ont montré M. Bolsonaro, juché sur les épaules de sympathisants, recevant un coup violent sous le thorax et s'effondrer en arrière avec une grimace de douleur, avant d'être évacué. Un porte-parole de la police militaire de cet État a confirmé l'agression et précisé qu'un suspect avait été immédiatement arrêté.
Agence France-Presse

RDC : l'épidémie d'Ebola gagne une grande ville

BENI — Le bilan de l'épidémie de fièvre hémorragique Ebola est monté à 88 morts dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC), où deux décès ont été enregistrés pour la première fois à Butembo, grand carrefour commercial d'environ un million d'habitants. Les deux premiers cas de décès confirmés à Butembo sont une femme et un personnel soignant qui a été en contact avec elle, a indiqué jeudi le ministère congolais de la Santé, Oly Ilunga Kalenga. « Au total, nous sommes à 129 cas et on dénombre à ce jour 88 décès. Parmi ces 88 décès, 31 sont des décès historiques probables [avant le déclenchement de l'épidémie le 1^{er} août] et 57 décès, des cas confirmés », a-t-il détaillé à la presse avant son départ pour Butembo.
Agence France-Presse

SOS Méditerranée appelle à un leadership franco-allemand

MARSEILLE — À la veille de la rencontre à Marseille entre Emmanuel Macron et Angela Merkel, l'association européenne SOS Méditerranée a appelé jeudi « urgemment à un sursaut du couple franco-allemand » pour parvenir à « un mécanisme pérenne de débarquement » des migrants secourus en Méditerranée. « Il y a urgence », a insisté Sophie Beau, directrice générale de SOS Méditerranée, dans un entretien réalisé à bord de l'*Aquarius* : « On espère vraiment que les responsables politiques de premier plan que sont M. Macron et M^{me} Merkel vont pouvoir s'emparer de cette question très rapidement. » « Ce qui est compliqué, c'est l'incertitude actuelle [...] il n'y a plus aucun bateau de sauvetage humanitaire en Méditerranée aujourd'hui », a expliqué M^{me} Beau.
Agence France-Presse



À travers le pays, plusieurs personnes ont manifesté leur joie en agitant des drapeaux arc-en-ciel, en s'effondrant dans les bras les uns des autres et en dansant, comme sur la photo, à Bangalore.
AIJAZ RAHI ASSOCIATED PRESS

Liesse arc-en-ciel en Inde
La Cour suprême a dépénalisé l'homosexualité dans une décision historique

ALEXANDRE MARCHAND
À NEW DELHI
AGENCE FRANCE-PRESSE

Sourires et larmes de bonheur marquaient les célébrations jeudi par la communauté LGBT en Inde de la dépénalisation de l'homosexualité dans la deuxième nation au monde par sa population, cap historique pour l'égalité des droits.
Que ce soit à Delhi, à Mumbai, à Bangalore ou à Calcutta, une même liesse a répondu au très attendu jugement de la Cour suprême indienne. À travers le géant de l'Asie du Sud, les participants à de petits rassemblements de la minorité homosexuelle ont manifesté leur joie en agitant des drapeaux arc-en-ciel et en s'effondrant dans les bras les uns des autres.
« Je suis enfin content de pouvoir dire que je ne suis plus un criminel dans ce pays », a confié à l'Agence France-Presse Abhishek Desai, un homosexuel indien venu devant la Cour suprême à Delhi, se décrivant comme « très, très exalté ».
Dans une décision unanime, cinq juges de la plus haute instance judiciaire du pays ont considéré qu'un vieux article de loi ne pouvait plus interdire les relations sexuelles entre adultes consentants de même sexe, car enfreignant

leurs droits fondamentaux garantis par la Constitution.
« Nous devons dire adieu aux perceptions, stéréotypes et préjugés profondément ancrés dans l'esprit de la société », a déclaré le président de la Cour suprême, Dipak Misra, dénonçant une disposition « devenue une arme de harcèlement contre la communauté LGBT ».
Dans son jugement, l'un des magistrats indiens a estimé que « l'Histoire doit des excuses à cette communauté (LGBT) et à ses familles, pour le retard à corriger l'ignominie et l'ostracisme dont elles ont souffert à travers les siècles ».
Selon le Code pénal indien, datant de l'ère coloniale britannique et fruit de la morale victorienne, l'homosexualité était sur le papier passible de prison à vie. Dans la pratique toutefois, les poursuites judiciaires étaient rarissimes.
En un siècle et demi d'existence, moins de 200 personnes ont été poursuivies au titre de l'article 377 du Code pénal, qui prohibe tout « rapport charnel contre l'ordre de la nature », note l'arrêt de la Cour.
Une société conservatrice
Si une scène homosexuelle discrète mais vibrante existe dans les grandes villes de l'Inde, les rapports sexuels entre hommes ou entre femmes restent toujours très mal vus en Inde. Au quotidien, la vie pour

la communauté LGBT risque de peu changer tant l'homosexualité reste un stigmate dans la société indienne, aux valeurs profondément conservatrices.
Les organisations religieuses, toutes fois confondues, combattaient farouchement cette dépénalisation. « Le jugement ne changera rien sur le terrain. Vous ne pouvez pas changer l'état d'esprit des gens avec le marteau de la loi », a déclaré Pandit Ajay Gautam, du groupe radical Hum Hindu.
La dépénalisation ordonnée jeudi par la Cour suprême était largement escomptée par les observateurs. Sa jurisprudence ces dernières années penchait en effet en sa faveur, avec notamment la reconnaissance d'un troisième genre pour les transgenres et la sanctuarisation du droit à la vie privée.
« C'est la première étape de l'histoire de beaucoup d'autres pays qui ont d'abord dépénalisé les relations homosexuelles, autorisé les unions civiles puis le mariage », estimait lors d'une récente interview à l'Agence France-Presse Keshav Suri, patron du Lalit Hôtel de New Delhi et l'un des principaux plaignants du dossier devant la Cour suprême.
« C'est une longue bataille pour arriver à l'égalité des droits, mais je suis sûr que nous y arriverons à la fin », avait-il déclaré.

III ÉTATS-UNIS
Qui a écrit la tribune anonyme anti-Trump?

La Maison-Blanche est en crise après la publication du *New York Times*

JÉRÔME CARTILLIER
À WASHINGTON
AGENCE FRANCE-PRESSE

Qui l'a écrite ? Dans un étrange climat de suspicion et de paranoïa, la Maison-Blanche tentait jeudi de déterminer l'identité du « lâche » qui a rédigé la tribune anonyme dénonçant le comportement erratique de Donald Trump.
Le président des États-Unis, qui avait évoqué mercredi soir dans un *tweet* rageur une possible « TRAHISON », a stigmatisé jeudi le comportement de « la gauche » et des « *Fake News Media* ».
Fait rare, la première dame Melania Trump a aussi donné de la voix, dénonçant avec force, dans une réponse écrite à CNN, l'anonymat derrière lequel l'auteur de ce témoignage s'est réfugié. « Vous ne protégez pas ce pays, vous le sabotez par vos actes lâches », a-t-elle lancé à l'adresse de ce dernier.
Dans un texte intitulé « *Je fais partie de la résistance au sein de l'Administration Trump* » et publié par le *New York Times*, un membre de l'Administration publique raconte comment lui et d'autres s'efforcent de lutter de l'intérieur contre les pires penchants d'un président au leadership « mesquin », « impétueux » et « inefficace ».
La publication très controversée de ce témoignage anonyme, survenue au lendemain de la diffusion d'extraits d'un livre explosif du journaliste d'investigation Bob Woodward, suscitait une myriade de questions à Washington et au-delà.
L'auteur mystérieux a-t-il écrit seul ou s'est-il fait le porte-parole d'un groupe plus large ? Fait-il partie du cercle rapproché du président, au sein de la célèbre « West Wing », ou travaille-t-il dans un ministère ? Finira-t-il par sortir de l'ombre pour donner davantage de poids à son témoignage ?
La formulation utilisée par le *New York Times* — « haut responsable de l'Administration Trump » — est suffisamment large pour laisser libre cours à toutes les interprétations et permettre à chacun de dresser sa liste, jusqu'aux hypothèses les plus farfelues.
Scène incroyable : le bureau du vice-président s'est senti tenu de publier un communiqué assenant que Mike Pence était blanc comme neige dans cette affaire.
Dans un étonnant ballet révélant le degré de tension régnant dans les hautes sphères du pouvoir américain, nombre de responsables de premier plan se sont aussi fendus d'un communiqué, assurant la main sur le cœur n'être en rien liés à cette affaire.
« Les conjectures selon lesquelles la tribune du *New York Times* a été écrite par moi ou mon adjoint sont fausses », a souligné Dan Coats, patron du renseignement américain, dans un communiqué.
En déplacement en Inde, le secrétaire d'État américain, Mike Pompeo, a assuré que le texte n'était pas de lui. Les services du chef du Pentagone, Jim Mattis, ont fait passer le même message.
Sarah Sanders, porte-parole de l'exécutif, a conseillé à tous les journalistes « obsédés » par l'identité de ce *loser* de téléphoner au *New York Times*, « seul complice de cet acte sournois ».



Congédié?

Voyez

François Gendron

avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545



LOTO QUÉBEC

Résultats des tirages du : 2018-09-05

 04 06 15 32 36 47	48 compl.	 03 05 08 13 36 44	22 compl.
1 LOT GARANTI DE 1 000 000 \$		48257908-01	
Prochain gros lot (approx.) : 9 000 000 \$		 9715137	
 NAX + AX MILLIONS		Ce soir, 50 MILLIONS \$ + 2 LOTS DE 1 MILLION \$ *(APPROX.)	

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

III CRISE À LA MAISON-BLANCHE

Le faux courage

Une lettre anonyme d'un conseiller de la Maison-Blanche publiée par le *New York Times* ne nous apprend rien de nouveau sur Donald Trump. Le président américain est impétueux, erratique, mal informé, inefficace et immoral. Entre autres tares.

La chronique de l'indécence présidentielle est un genre récurrent depuis l'élection de Trump. L'ouvrage publié cette semaine par le journaliste Bob Woodward a fini d'achever le portrait sombre d'un homme qui n'a ni l'étoffe ni l'envergure intellectuelle d'un chef d'État. Dans l'ouvrage de Woodward, le chef de cabinet, John Kelly, va même jusqu'à traiter le patron dont il est censé protéger la crédibilité « d'idiot ». Le secrétaire à la Défense, James Mattis, lui attribue l'intelligence d'un écolier de cinquième ou sixième année. Les deux hommes ont évidemment démenti les propos avec vigueur au sein d'une Maison-Blanche en crise perpétuelle.

L'élément de nouveauté vient de l'existence de cette cabale aux contours flous de conseillers plus ou moins proches de Donald Trump qui, à en croire l'auteur de la missive anonyme, sont les héros obscurs de la résistance à la Maison-Blanche. Ainsi donc, ils ont pris la liberté de tempérer, modifier, voire bloquer les gestes posés par le président dans l'exercice de ses fonctions. L'ouvrage de Woodward nous en apprend autant, avec l'avantage de mettre des noms sur des citations.

En comparaison avec le corpus qui existe déjà sur les déboires de Trump, la lettre publiée par le *Times* est d'une banalité qui ne justifiait pas l'anonymat. Le propos est toutefois dérangeant. Un groupe anonyme a pris l'initiative de détourner le programme du président, aussi insensé et irréfléchi soit-il, pour des raisons qui lui sont propres. La crise qui secoue la démocratie américaine est plus profonde qu'on peut l'imaginer. Un groupe anonyme, non élu et non représentatif du peuple américain, en est rendu à usurper la fonction présidentielle. À qui rendra-t-il des comptes, si ce n'est au président ou au peuple ? Aux bonzes du Parti républicains et à leurs financiers ?

Ce groupe, s'il a bien l'importance et l'influence que l'auteur anonyme lui prête, se fait le complice d'une perversion des institutions démocratiques. Il gouverne dans l'opacité, sans la transparence et l'obligation de rendre des comptes inhérentes à une démocratie. Ce geste aux antipodes d'un acte de résistance n'a rien d'héroïque. Il retardera l'inévitable implosion de la présidence Trump et contribuera à rendre le locataire de la Maison-Blanche encore plus méfiant. S'estimant trahi et piégé, Donald Trump sera de moins en moins enclin à accepter les conseils de sa garde rapprochée, ce qui contribuera à renforcer le caractère brouillon et imprévisible de ses politiques publiques.

Le véritable courage consiste à dénoncer haut et fort les errements du président au lieu de participer, en demeurant à sa remorque, à la déliquescence des institutions démocratiques. Si les « résistants » anonymes ont des doutes sur la capacité du président à assumer ses fonctions, il ne suffit pas qu'ils évoluent entre eux, derrière des portes closes, le 25^e amendement de la Constitution des États-Unis, en vertu duquel un président peut être démis en cas d'incapacité. Qu'ils demandent à être entendus au Congrès, cet organe démocratique qui en fait trop peu pour encadrer les écarts de conduite de Donald Trump. C'est quand même aux élus qu'il revient de se prononcer sur les destinées du président. Et non à des faux héros de l'ombre.

III ÉCOLES VÉTUSTES

Mal à mon école

Une école peut-elle rendre malade ? À cette question, Luc Gélinas, un conseiller d'orientation employé par la Commission scolaire Marie-Victorin, répond assurément oui. Après cinq ans de bataille acharnée, il n'est maintenant plus seul à le dire : un jugement du Tribunal administratif du travail vient de confirmer que ce sont les moisissures trouvées sur son lieu de travail, le Centre d'éducation aux adultes Le Moyne-d'Iberville, qui ont causé sa rhinite non allergique, et donc empoisonné son existence.

Ce jugement rapporté jeudi dans *Le Devoir* fera école. Ce n'est pas pour rien qu'il fut qualifié de victoire par ceux qui gravitent autour du tristement célèbre dossier des écoles vétustes : établir de manière satisfaisante aux yeux du tribunal le lien entre une santé chancelante et des murs qui pourrissent est généralement complexe. Le versement de prestations pour « lésions professionnelles » en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, ainsi que M. Gélinas y aura droit, est donc plutôt rare.

Les administrations de l'ensemble des commissions scolaires du Québec doivent frémir, car des écoles aux parois qui champignonnent, il y en a ! Selon les analyses récentes produites par Québec après un processus d'inspection qui s'est raffiné, la moitié des écoles primaires affichent un « mauvais » ou « très mauvais » état. Aussi bien dire que le parc immobilier scolaire du Québec va à vau-l'eau. « Une école sur deux a besoin d'amour au Québec », affirmait ce printemps le ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx. De l'amour au prix fort : 2,7 milliards de dollars en « déficit de maintien des actifs » pour les quelque 4000 établissements primaires et secondaires.

Et c'est ainsi qu'on voit désormais défiler dans le lot des promesses électorales la remise à neuf des écoles qui ont sombré dans la désuétude. Les partis politiques ont pris acte de l'état des écoles et promettent que leur éventuel gouvernement s'affairerait à leur remise à neuf. C'est une attitude responsable. Néanmoins, qu'il est navrant de voir qu'un engagement pour des murs qui tiennent et des toits qui ne coulent pas côtoie désormais sans gêne des intentions destinées à donner un autre souffle à la diplomatie ! Education fourre-tout ?

Sur le territoire de la Commission scolaire de Montréal, 88 % des bâtiments sont dans un piètre état, ce qui entraîne toute une série de projets de rénovation et d'agrandissement. Après les casse-tête pédagogiques, les directions d'école gèrent des chantiers. Le déficit d'entretien est évalué là à un milliard de dollars. Voilà ce qu'entraîne la politique de l'autruche, malheureusement trop longtemps pratiquée. Les administrations scolaires risquent de payer chèrement des années de mauvaises évaluations, d'entretien déficient et d'inspections désuètes.

On consacre beaucoup d'énergie à disséquer le dossier des écoles délabrées sous l'angle de la reconstruction coûteuse. Au risque d'en oublier une des épine dorsales : celui de la santé publique. Le jugement du Tribunal du travail le rappelle avec force démonstrations, et les suites ne sauront tarder : dans ces cloisons qui moisissent, des enfants étudient, des professeurs enseignent, et des employés travaillent. Ils ont droit à un climat sain.

BRIAN MYLES



LIBRE OPINION

Le REM : un projet pertinent ?

Louise Nepveu
Utilisatrice du train depuis 1963

Depuis des décennies, nous avons eu le privilège de bénéficier de la ligne de train Montréal-Deux-Montagnes qui reliait au centre-ville aussi bien Mont-Royal et l'arrondissement de Saint-Laurent que Pierrefonds, Laval et Deux-Montagnes. Tandis que Montréal était aux prises avec des entraves de circulation majeures, s'asseoir confortablement dans un train climatisé aux horaires précis s'apparentait à un véritable luxe. Nous ignorions superbement les cônes orange, les tempêtes de neige et le verglas et regards avec sympathie les malheureux automobilistes coincés dans le trafic.

Le train offrait l'avantage d'être raccordé non seulement à la Gare centrale et à la station de métro Bonaventure, mais également au réseau d'autobus donnant accès à tous les établissements situés sur le mont Royal : Université de Montréal, collège Notre-Dame, hôpitaux, etc.

Six ans

Tout cela s'est écroulé avec le projet de construction du REM, qui ne sera pas parachevée avant 2024...

si aucun obstacle ne provoque des retards. Six années interminables !

Il semble qu'il n'existe aucun exemple semblable dans tout le Canada : détruire une ligne performante en faisant miroiter un projet dont on nous dit qu'il nous fera « entrer dans le XXI^e siècle ». On ajoute que le train actuel était devenu « vétuste ».

Depuis que la ligne Montréal-Deux-Montagnes a fait l'objet de travaux majeurs dans les années 1990, le nombre d'usagers a bondi et des milliers de personnes ont choisi d'emménager à proximité des gares qui jalonnent son parcours. Et soudain, elles apprennent que la construction du REM va les priver de la ligne actuelle, forçant tout le monde à emprunter des autobus vers les stations de métro de la ligne orange déjà saturée aux heures de pointe. Au cours des six prochaines années, comment se déplaceront les 15 000 usagers quotidiens de la ligne Deux-Montagnes ? Combien d'autobus faudra-t-il pour les conduire au métro ? Des centaines ! Et tous ces autobus viendront gonfler les bouchons de circulation, c'est inévitable. Des usagers ont calculé qu'un trajet de 27 minutes prendra au minimum une heure trente. Aussi bien dire à tout le monde d'aller

tout de suite acheter une auto !

Que l'on ait voulu créer un lien pour desservir l'aéroport de Montréal est assurément légitime, mais le nord-ouest de l'île et sa banlieue, eux, qu'y gagneront-ils ? La durée du trajet diminuera de quelques minutes à peine, si l'on veut bien croire les chiffres que l'on trouve sur le site du REM. On nous informe également qu'il y aura 55 % moins de places assises, un non-sens total quand on pense que la majorité des usagers devront supporter la station debout pendant au moins 30 à 35 minutes. Enfin, on apprend que la réduction des GES sera infime.

Un projet pharaonique

Devons-nous subir un tel branle-bas alors que de nouvelles voitures de train et une amélioration des horaires le soir et les fins de semaine auraient satisfait tout le monde sur cette ligne de train ? En un mot, le REM sur la ligne Montréal-Deux-Montagnes était-il nécessaire ? Beaucoup de questions se posent sur la pertinence de ce projet pharaonique qui coûtera 7 milliards, dit-on, pendant que des secteurs entiers sur l'île et en périphérie réclament des transports collectifs dignes du XXI^e siècle.

LETTRES

Et si on débarquait de notre char ?

Ce matin, en traversant le viaduc au-dessus de la route 116 à vélo, je n'ai pu que me féliciter de ne pas avoir opté pour le transport en commun. L'autobus que j'aurais pris se trouvait coincé dans le trafic, dans l'impossibilité de respecter son horaire. J'aurais à coup sûr manqué ma correspondance et, comme les autobus passent toutes les vingt minutes à l'heure de pointe, je serais arrivée en retard au travail. Ce matin, comme hier, tous les concitoyens qui ont fait le choix du transport collectif, un choix pourtant écologique et responsable, se sont vus pris dans un bouchon. À quand une voie réservée sur la 116 (et sur toutes les routes provinciales où passe un transport collectif) ? Outre le marquage et la signalisation, une voie réservée ne coûte rien. Cette mesure, simple à mettre en place, rend le transport collectif efficace et incite les automobilistes à troquer la voiture pour l'autobus. Alors que les effets des changements climatiques se font pleinement sentir et que le pire

reste à venir, on commence à comprendre qu'un changement de paradigme s'impose. La voiture individuelle devrait être bannie au profit d'un transport en commun efficace et d'un transport actif sécuritaire. Qu'attend-on pour agir ? Un parti progressiste au-dessus d'un électoralisme de courte vue ou une dictature écologique ?

Eloïse Simoncelli-Bourque
Saint-Bruno-de-Montarville,
le 5 septembre 2018

La faim chez les enfants, et ceux qui s'en fichent bien

La faim à l'école est un grave problème. Chaque jour au Québec, des dizaines de milliers d'élèves se présentent en classe sans lunch, ou avec un lunch insuffisant. Cette insécurité alimentaire est l'un des principaux freins à la réussite scolaire. Le reste du monde civilisé le comprend très bien : tous les pays du G7, à l'exception du Canada, se sont donné des programmes nationaux d'alimentation scolaire.

Quiconque se préoccupe de justice sociale devrait donc tendre l'oreille lorsqu'un parti poli-

tique propose de lancer un programme de repas scolaires à prix modique. Non ?

Pas au Québec. Des médias, pressés de ridiculiser les politiciens, préfèrent présenter les repas scolaires comme un enjeu futile et « clientéliste ». Le 4 septembre, le panel rigolard de l'émission *Plus on est de fous plus on lit* décrivait « les sandwiches pas de croûte le midi » et « payer moins cher pour le dentiste » comme de « petites affaires », « peu structurantes », vides de sens. Les penseurs à la table préféraient parler de multiculturalisme, voyez-vous. Même mépris pour les lunchs à *La soirée est encore jeune* du 2 septembre, ou chez un chroniqueur du 15-18 du 22 août, pour nous en tenir aux émissions de notre radio publique.

Bref, on en est là : nos commentateurs dits « progressistes » professent un mépris ouvert pour la justice économique. Le parti qui combat la faim à l'école récolte des raileries ; tel autre parti qui veut étendre l'assurance dentaire pour enfants subit le même sort. On peut bien critiquer les politiciens. Mais si la gauche médiatique meurt un jour de quelque chose, ce sera de son propre embourgeoisement.

Julien Prud'homme
Montréal, le 4 septembre 2018

Directeur de l'information *par intérim* Florent Daudens
Adjoints Paul Cauchon, Véronique Chagnon,
Valérie Duhaime, Louis Gagné

Adjoints Jean-François Nadeau,
Dominique Reny, Louise-Maude Rioux Soucy
Directeur de la production Christian Goulet

III PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC ET ÉDUCATION

Après les compressions

Dans le cadre de la campagne électorale, *Le Devoir* présente, le mardi 11 septembre à l'UQAM, un « Devoir de débattre » sur les grands enjeux en éducation, avec des représentants des quatre principaux partis. Pour l'occasion, le groupe indépendant « Debout pour l'école ! », un collectif citoyen de réflexion sur l'éducation, nous a proposé une analyse des programmes des principaux partis. Nous publierons leurs textes d'ici le 11 septembre. Aujourd'hui, les programmes du Parti libéral et du Parti québécois.

Suzanne-G. Chartrand
Professeure retraitée de l'Université Laval
Jean-Yves Richard
Professeur retraité de l'Université McGill
Guy Rocher
Professeur émérite de l'Université de Montréal
Membres de Debout pour l'école!

On peut se demander en quoi l'éducation constitue la priorité de ce parti pour les quatre prochaines années après lecture du dossier Éducation du PLQ, consulté le 27 août dernier sur le site de ce parti. Notre analyse est centrée sur l'école obligatoire.

D'abord, il faut examiner la réponse du PLQ à la critique des commissions scolaires et des organisations syndicales, entre autres, qui lui reprochent d'avoir opéré des coupes draconiennes en éducation depuis 15 ans.

Réinvestir en éducation

L'ensemble des propositions du PLQ repose sur un réinvestissement de 1,2 milliard en éducation, ce avec quoi nous ne pouvons qu'être d'accord. Le PLQ affirme qu'il n'y a eu « aucune coupe budgétaire » et que « les dépenses gouvernementales ont toujours augmenté depuis 2003 ». Il s'agit d'un argument fallacieux, car il est évident que, sur 15 ans, certaines dépenses incompressibles augmentent sans cesse. En fait, de 2014 à 2018, il y aurait eu des ponctions de 961 millions en éducation selon la Centrale des syndicats du Québec et de près d'un milliard et demi depuis 2010 selon la Fédération autonome de l'enseignement.

Lutte contre le décrochage

Et pourquoi réinvestir en éducation ? La position du PLQ est claire : c'est « une réponse concrète au phénomène massif du décrochage scolaire », point central de la Politique de la réussite éducative présentée en juin 2017 par le ministre Proulx. Cette réalité est socialement inacceptable et on est en droit d'en chercher les causes. Ni le ministre Proulx dans son ouvrage ni le PLQ ne donnent d'explication du décrochage avant l'obtention du diplôme d'ensei-



Le PLQ s'engage à investir 8 millions pour instaurer la pratique d'activités physiques dans les écoles.

DAVID AFRIAT LE DEVOIR

gnement secondaire. Rappelons que tous les spécialistes de la question interrogés lors de la sortie de cette politique ont affirmé que rien n'assurait que les mesures annoncées diminueraient le décrochage, qui est constant depuis longtemps et que d'autres gouvernements ont tenté d'enrayer, avec les mêmes recettes, sans succès.

Le Québec compte environ 23 % de décrocheurs pour la population de moins de 20 ans et 45 % chez les élèves étiquetés HDAA (handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ou scolaire). Or, l'intégration massive de ces derniers dans les classes ordinaires sans l'ajout des ressources spécialisées nécessaires à leur apprentissage de même que le remplacement fréquent des titulaires de classe au primaire et du corps enseignant au secondaire ne facilitent guère la persévérance scolaire de ces élèves. Cela dit, le PLQ souhaite « offrir aux jeunes un environnement d'apprentissage stimulant et les accompagner dans l'optique d'éviter le décrochage scolaire ».

Avec raison, le PLQ entend agir pour améliorer les infrastructures scolaires « en investissant 700 millions de dollars pour la réfection des établissements », mesure importante et plus qu'urgente. Mais pourquoi le PLQ, au pouvoir depuis 2003 (sauf l'intermède péquiste de

septembre 2013 à avril 2014), a-t-il tant tardé à intervenir ? Autre mesure louable, le PLQ entend « améliorer les conditions d'accueil des services de garde par des investissements à hauteur de 30 millions de dollars » en adoptant « des mesures fiscales afin que la contribution des familles au réseau soit réellement proportionnelle à leur revenu ». Mais cela suffira-t-il à encourager les familles pauvres à envoyer leurs enfants aux services de garde ?

Enfin, le PLQ s'engage à investir 8 millions pour instaurer la pratique d'activités physiques dans les écoles et 3 millions pour favoriser le contact avec les arts et la culture. Bien que ces mesures demeurent assez floues, si elles se matérialisent, elles seront positives.

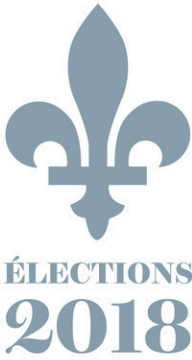
En somme, tout n'est pas négatif dans ce programme, mais on déplore l'absence totale d'intérêt pour les contenus mêmes d'enseignement, en particulier pour le français et l'histoire, dont le ministre Proulx a pourtant chanté les louanges dans son livre. Faut-il rappeler que c'est ce ministre qui a imposé unilatéralement en 5^e secondaire un cours obligatoire d'éducation financière qui entraîne une diminution de 50 % des heures du cours Monde contemporain, qui donnait une base de connaissances sur les enjeux sociaux et économiques actuels ?

Il est aussi étonnant qu'il ne soit plus question d'un ordre professionnel, pourtant réclamé par le ministre Proulx. Le PLQ n'a sans doute pas intérêt à entrer sur le terrain de la CAQ, ou peut-être craint-il la contestation du monde syndical.

Et qu'en est-il du décrochage des enseignants et de leurs misérables conditions de travail ?

Quelle vision de l'éducation ? Un système d'éducation de qualité pour tous, de la petite enfance aux études supérieures, n'aurait-il pour but que de « faciliter la vie des Québécois », comme le clame le slogan de la campagne du Parti libéral du Québec (PLQ) ?

Ce programme relève d'une vision individualiste et économiciste de l'éducation dans la mesure où ceux qui seront instruits et éduqués contribueront à l'économie et à la prospérité du Québec. Qu'en est-il alors du fait que l'acquisition de connaissances fondamentales dans les grands champs du savoir de l'humanité constitue un préalable à l'exercice d'une saine démocratie qui contribuerait au bien-être collectif ? Enfin, le programme du PLQ reste silencieux sur les inégalités sociales et culturelles issues de la hiérarchisation de notre système d'éducation, dont les jeunes des milieux défavorisés et les immigrants sont particulièrement victimes.



III PARTI QUÉBÉCOIS ET ÉDUCATION

Pour une protection budgétaire

Jean Trudelle
Enseignant du collégial retraité
Suzanne-G. Chartrand
Professeure retraitée de l'Université Laval
Membres de Debout pour l'école!

À l'évidence, le Parti québécois a pris bonne note des critiques et des motifs de la grogne populaire au sujet de l'éducation au cours des dernières années. Son programme semble construit sur mesure pour répondre à chacun des problèmes qui ont fait partie de l'actualité pendant cette période. Parfois clair, parfois avec une part de flou, l'ensemble des engagements du PQ est ainsi au diapason des principaux problèmes relevés dans le système scolaire du primaire et du secondaire.

L'un des éléments clés des engagements du PQ est celui d'une protection budgétaire pour l'éducation, sorte de loi bouclier qui empêcherait toute diminution ou toute coupe du budget à ce poste. Cette idée entend traduire la volonté de préserver la place de l'éducation, dans l'ensemble des missions de l'État. Mais cette protection reste à déterminer et, compte tenu des investissements massifs qui seraient actuellement nécessaires, après des coupes de 1 milliard, on ne voudrait pas d'une loi qui consacrerait le sous-financement actuel !

Autre nouveauté : rendre l'école obligatoire jusqu'à l'âge de 18 ans ou

jusqu'à l'obtention d'un premier diplôme, comme c'est maintenant le cas en Ontario.

La gratuité scolaire à l'université est également un élément important de la plateforme : on se rappelle qu'en 2012, le mouvement étudiant avait défait le PLQ et permis au PQ de prendre le pouvoir pour une courte période. Le PQ fait preuve d'une prudence de bon aloi quant à l'échéancier pour atteindre cette gratuité, mais au moins, l'intention est clairement affichée.

Appeler un chat un chat

Le PQ est le seul parti, sauf erreur, à reconnaître, à nommer et à dénoncer la ségrégation scolaire... dans une introduction que signeraient Debout pour l'école ! et bien des groupes progressistes. Mais la façon de changer les choses est moins claire : on évoque la diminution progressive des subventions aux écoles privées, sans fixer d'échéance ni d'objectifs. Signalons que cette avenue risquerait de faire porter aux personnels des écoles privées une bonne partie des pressions financières liées à ce changement de cap. Par ailleurs, obliger les écoles privées et les écoles à projets particuliers à accepter des élèves en difficulté apparaît bien mince en regard de l'ampleur du problème actuel. Au moins, le PQ reconnaît explicitement l'école à plusieurs vitesses, comme le signalait le Conseil supérieur de l'éducation dans son rapport de 2016.

L'importance d'assurer la mixité sociale et scolaire est reconnue, même si on en fait la composante d'un « renouvellement » nécessaire de l'école publique, au lieu d'une condition essentielle de la réalisation de la mission fondamentale de l'école publique : instruire et éduquer tous les élèves.

Des éléments obligés...

Les critiques ont été tellement nombreuses sur l'état du parc immobilier des commissions scolaires qu'aucun parti politique ne peut ignorer la vétusté actuelle des écoles : le PQ ne fait pas exception, promettant un vaste chantier pour remettre les écoles en état. Il en va de même de la revalorisation des enseignants et des enseignants, une formule passe-partout dont les leviers sont peu déclinés dans le programme, même si l'amélioration des conditions de travail est timidement mentionnée, comme la diminution du nombre d'élèves par classe.

Par ailleurs, plusieurs éléments des engagements du PQ sonneront comme une douce musique aux oreilles de celles et de ceux qui travaillent en éducation : éviter le brassage des structures (les commissions scolaires seront préservées !), réaffirmer l'importance des cégeps et celle de la formation générale (finies, les sempiternelles remises en question sans fondement !), simplifier la reddition de comptes (ouf !), revoir le fi-

L'un des éléments clés des engagements du PQ est celui d'une protection budgétaire pour l'éducation, sorte de loi bouclier qui empêcherait toute diminution ou toute coupe du budget à ce poste

nancement des universités (attendu depuis longtemps !) en reconnaissant au passage qu'il faut limiter la course aux effectifs (tiens, tiens !).

L'enseignement supérieur

Le PQ propose bien quelques avenues en enseignement supérieur, notamment l'obligation, pour les universités à charte, de se soumettre aux mêmes règles que celles du secteur public. Cependant, au regard de la complexité des enjeux dans ce domaine, le programme est pour le moins chenu. Les problématiques de l'enseignement supérieur sont tout sauf simples : la gouvernance, la compétition pour attirer les étudiants étrangers, les relations grandissantes et structurantes avec l'entreprise privée, la marchandisation du savoir, la rivalité des établissements, tous ces enjeux traversés par un faisceau d'intérêts divergents : le monde universitaire est une boîte de Pandore que les partis politiques ne semblent pas trop avoir envie d'ouvrir.

Dans ce contexte, les engagements du PQ semblent un peu candides. Quelques nouveautés accrocheuses (un cours d'histoire au cégep qui fait une bonne place à la contribution des femmes, par exemple), mais rien de substantiel.

Il en va de même pour l'éducation des adultes et l'alphabétisation. Le Parti québécois souhaite lancer une décennie de l'alphabétisation dont on ne décline pas les axes principaux d'intervention. On a affaire à un projet bien vague : mais il en faudra bien davantage pour s'attaquer aux problèmes dans ce domaine.

Dans l'ensemble, la plateforme du PQ en éducation est intéressante dans les grandes lignes, mais ce parti est accoutumé au clignotement à gauche en période électorale et au virage à droite une fois élu...

Madame la Ministre

LISA-MARIE GERVAIS
LE DEVOIR

Féministe de la première heure et jusqu'au bout des ongles. Au front du combat pour la cause des femmes, Lise Payette n'était pas le genre à se cacher, à baisser les bras et encore moins à passer par la porte d'en arrière. En 1976, lorsqu'elle est élue députée et nommée ministre au sein du premier gouvernement péquiste, la grande dame ne veut pas participer aux réunions de la garde rapprochée toute masculine de René Lévesque, qui ont lieu au Cercle de la Garnison à Québec. Pourquoi? Parce qu'à l'époque, ce chic club privé était interdit aux femmes et qu'il aurait fallu qu'elle y entre par la porte d'en arrière. « Elle a toujours refusé », raconte Louise Beaudoin, chroniqueuse et ex-ministre péquiste. « Elle a toujours dit que les réunions ne se feraient pas là aussi longtemps que la règle n'aurait pas changé. Ce sont de petites victoires comme ça qu'elle a remportées, très symboliques. »

N'est-ce pas elle, d'ailleurs, qui a mené la bataille pour se faire appeler « Madame la Ministre? » souligne pour sa part Hélène David, actuelle ministre de la Condition féminine. « En France, ça soulève la controverse encore aujourd'hui, mais elle, elle exigeait déjà en 1976 de se faire appeler la ministre. Ce n'est pas un petit détail. »

Un combat fait de batailles

De petites batailles, parfois menées en coulisses, qui sont aujourd'hui de grandes victoires, affirme Pauline Marois, première ministre de 2012 à 2014. « On parle parfois d'une personne d'exception et je pense que c'en est une, dit-elle. Elle a investi un demi-siècle à la défense de la cause des femmes. »

Si certaines femmes politiques sont passées à l'histoire pour avoir fait adopter des lois sur l'équité salariale ou le droit de vote des femmes, Lise Payette aura ouvert la voie à sa manière, en forçant le gouvernement à se plier à des pratiques respectant les droits des femmes et l'égalité, croit-elle. La préservation du patronyme de la mère, c'est elle. Également la bataille pour que les femmes n'aient plus à prouver l'adultère de leur mari pour demander le divorce. « Elle a aussi obligé chaque ministère à adopter un plan d'action pour l'égalité des droits des femmes », rappelle M^{me} Marois, qui fut directrice de cabinet du ministère de la Condition féminine pendant que M^{me} Payette en était la ministre. Même les bureaux des sous-ministres devaient avoir un responsable de la condition féminine. « À l'époque, vous savez, ce n'était pas important, la Condition féminine. C'est elle qui a rendu ça important. »

D'injustes controverses

Lise Payette était une femme « d'une impertinence et d'une audace », dotée d'un humour parfois « pinçant », soutient M^{me} Marois. Pas étonnant qu'elle ait eu l'idée du concours du plus bel homme du Québec. « Il n'y avait pas meilleur moyen pour expliquer qu'on traitait différemment les femmes des hommes. Ça venait dire : "Regardez ce qu'on nous fait !" »

Une hardiesse qui l'a parfois desservi. Comme dans l'épisode des Yvettes à la veille du référendum de 1980, alors que M^{me} Payette avait laissé entendre que, contrairement à la femme moderne et émancipée, la « Yvette » soumise, un modèle féminin d'un manuel scolaire qu'elle assimilait à l'épouse du fédéraliste Claude Ryan, craignait l'indépendance du Québec. « Je suis de celles qui prétendent que M^{me} Payette n'avait aucune animosité envers M^{me} Ryan. C'était au second degré, comme quand on fait une mauvaise

1931
Lise Ouimet naît à Verdun.

1972
Elle anime la populaire émission *Appelez-moi Lise*.

1976
Élue députée de Dorion, elle est la seule femme membre du cabinet de René Lévesque.

1980
Ministre de la Condition féminine, elle qualifie d'« Yvette » l'épouse du chef libéral, ce qui donne une impulsion au camp du Non au référendum.

1981
Elle se retire de la vie politique et se lance dans l'écriture de téléromans.



Lise Payette, animatrice, femme politique, scénariste, mais d'abord et avant tout féministe
RADIO-CANADA, TÉLÉ-QUÉBEC, JACQUES NADEAU LE DEVOIR

blague. Mais de voir des femmes que j'admirais, comme M^{me} Kirkland-Casgrain, M^{me} Chaput-Rolland, faire un rallye pour la houspiller... j'ai trouvé ça injuste », raconte Louise Beaudoin. « On ne pouvait quand même pas dire qu'elle n'était pas féministe ! »

Certains sont même allés jusqu'à lui imputer la défaite du référendum, s'étonne Pauline Marois. « On a souvent été dur avec elle lorsqu'elle a exprimé certaines opinions qui n'étaient pas celles de la majorité ou des bien-pensants. »

Le flambeau à la relève

En 1994, lors de l'assermentation de Jacques Parizeau, Louise Beaudoin se souvient très bien que M^{me} Payette leur avait parlé en aparté, à elle et à ses deux autres consœurs, Pauline Marois et Louise Harel, nommées au Comité des priorités paritaire. Elle leur avait dit qu'il ne fallait plus jamais dire « Le pouvoir? Connais pas! », faisant allusion à son livre écrit en 1981. « Elle avait sa place et elle voulait qu'on fasse la nôtre. »

Depuis, d'autres femmes ont effectivement pris leur place, et certaines se sont fait passer directement le flambeau par M^{me} Payette elle-même. C'est ce qui est arrivé à Martine Desjardins, ex-leader du mouvement étudiant, pendant le tournage du documentaire *Un peu plus haut, un peu plus loin* sorti en 2013, de sa petite-fille adorée Flavie Payette-Renouf et de Jean-Claude Lord. « Elle était très théâtrale et a fait le geste et tout. Ça m'avait fait tout un choc, car c'était la deuxième fois de ma vie que je la rencontrais. Mais ça avait créé une belle amitié, malgré les 50 ans qui nous séparent », raconte celle qui préside aujourd'hui le Mouvement national des Québécois. « C'est précieux d'avoir quelqu'un de son calibre qui te met la main dans le dos et te dit : "Tu es capable." [...] Au-delà de sa carrière incroyable, c'est le côté humain de cette femme que je retiens. »

Auteure, ministre, féministe, Lise Payette aura ouvert la voie à plusieurs femmes pour qui l'ambition devenait maintenant permise

VALÉRIE PLANTE



Lise Payette fut un modèle d'émancipation pour les femmes et sa contribution à l'essor de la condition féminine est indéniable. M^{me} Payette, MERCI d'avoir osé ouvrir la voie.

DANIÈLE HENKEL



Le saut en politique

LISE

SUITE DE LA PAGE A 1

son mari, le journaliste André Payette — de qui elle divorcera assez tôt —, et ses trois jeunes enfants, Dominique, Sylvie et Daniel, cette journaliste pigiste pour diverses publications revient au pays au milieu des années 1960.

Intervieweuse habile, Lise Payette possède une notoriété médiatique qui lui sert de tremplin pour se lancer en politique auprès de René Lévesque et elle se fait élire en 1976 dans Laurier-Dorion. D'abord seule femme ministre, rejointe en 1977 par Jocelyne Ouellette, elle occupera cette fonction au sein des ministères de la Condition féminine, des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, puis au Développement social.

« Je trouvais fascinant le fait qu'elle avait, même si elle camouflait une certaine insécurité quelque part, une telle assurance qui fait qu'on ne pouvait pas lui résister », raconte Pauline Marois, qui était à l'époque attachée de presse de Jacques Parizeau avant que M^{me} Payette en fasse sa chef de cabinet. « Elle était capable de s'imposer par un humour un peu pinçant, sans jamais élever le ton. C'était plutôt quand elle baissait le ton que c'était plus inquiétant. »

Lise Payette est l'instigatrice d'une réforme majeure : celle de l'assurance automobile, qui élimine la notion de responsabilité lors d'un accident. « Pour la première fois de ma vie, je réussissais à faire l'unanimité contre moi », écrira M^{me} Payette dans ses mémoires. Elle élargira également la protection aux consommateurs.

tection aux consommateurs.

Elle se retirera de la vie politique en 1981, après la défaite du référendum, et marquée par le tollé provoqué par l'incident des « Yvettes », où elle s'en était prise au modèle de la femme soumise d'un manuel scolaire en l'assimilant à l'épouse du chef du Parti libéral, Claude Ryan. « Elle a fait cinq ans en politique, mais on dirait qu'elle a été là dix, quinze ans », soutient Hélène David.

Culture et écriture

Les décennies suivantes sont consacrées principalement à l'écriture. Celle de téléromans à succès (*La bonne aventure*, *Des dames de cœur*, *Marilyn*, etc.), mais également de trois autobiographies sous le titre *Des femmes d'honneur* (1997-1999). Du reste, cette lauréate de nombreux prix et distinctions — dont l'Ordre national du Québec en 2001 et le prix Guy-Mauffette, consacrant sa grande carrière à la radio et à la télévision — ne manque pas une occasion de poursuivre son combat sans fin pour l'égalité. En 2015, dans le documentaire sur le droit de vote des femmes réalisé en 2015 par sa petite-fille Flavie Payette-Renouf, elle revient sur l'avortement subi par sa propre mère — réalisé par un étudiant de médecine sur une table de cuisine! — et confie avoir eu du mal à se relever de la tuerie de Polytechnique, admettant s'être sentie, d'une certaine manière, coupable de l'assaut.

« Je veux que les femmes s'unissent. Si elles comprenaient la force qu'elles représentent quand elles sont unies... Elles sont la plus importante partie des êtres humains québécois », avait un jour lancé Lise Payette. Une déclaration venue du cœur qui s'inscrit dans un combat que d'autres générations de femmes mèneront désormais à sa place.

Avec Jean-François Nadeau et La Presse canadienne

LEDEVOIR

1265, rue Berri, 8^e étage,
Montréal (Québec) H2L 4X4
Métro Berri-UQAM

Ouvert du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 16 h 30



Suivez-nous
sur LeDevoir.com
et sur nos réseaux
sociaux



RÉDACTION

Téléphone
514 985-3333

Courriel
redaction@ledevoir.com

RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION

Téléphone
514 985-3333

ABONNEMENTS

(du lundi au vendredi
de 7 h 30 à 16 h 30)

Téléphone
514 985-3355

Extérieur de Montréal
1 800 463-7559 (sans frais)

Courriel
abonnements@ledevoir.com

Télécopieur
514 985-5967

PUBLICITÉ

Téléphone
514 985-3399

Extérieur de Montréal
(sans frais)
1 800 363-0305

Courriel
publicite@ledevoir.com

Télécopieur
514 985-3340

AVIS PUBLICS ET APPELS D'OFFRES

Téléphone
514 985-3452

Courriel
avisdev@ledevoir.com

Télécopieur
514 985-3340

PETITES ANNONCES ET PUBLICITÉ PAR REGROUPEMENT

Téléphone
514 985-3322

Courriel
petitesannonces@ledevoir.com

Télécopieur
514 985-3340

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc., dont le siège social est situé au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec) H2L 4X4. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Jarvier de Mirabel, division de Québecor Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation SunMedia, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.